# Saint Cyr les Champagnes



Bulletin d'information N° 11 – mars 2019









# Le Mot du Maire

Comme de coutume, vous trouverez à travers le bulletin d'informations municipales, toutes les activités qui animent notre commune ainsi que tous les investissements réalisés pour maintenir en bon état nos routes, nos logements communaux et notre environnement proche.

Sans être trop pessimiste, je suis un peu inquiet quant au devenir de nos petites communes. En effet, les obligations administratives et financières imposées par l'Etat augmentent sans cesse, alors que nos ressources baissent tous les ans.



Malgré cela, nous mettons tout en œuvre pour minimiser cet état de fait et nous continuerons comme par le passé, à nous battre pour cultiver le bien vivre dans notre commune.

Je répète sans cesse à qui veut bien l'entendre que, malgré quelques manques : réseau téléphonie mobile parfois vacillant, accès internet très défaillant voire inexistant... les ruraux que nous sommes, sont quand même privilégiés, loin des tracasseries urbaines. Et j'ajouterais, qu'il est parfois bien dommage de gâcher notre belle existence par des querelles de voisinage, par manque de tolérance et de communication.

Notre commune va bien. Les finances sont bonnes, la vie y est agréable et notre label 2 fleurs reflète notre qualité de vie. Nos associations, que je félicite ici, sont toujours aussi dynamiques.

Bonne nouvelle, l'accès internet devrait être en partie résolu, très prochainement. L'installation d'un poteau est prévue au coin du stade pour alimenter notre central téléphonique par voie hertzienne, ce qui devrait augmenter très fortement le débit disponible pour les abonnés internet.

Je vous laisse maintenant parcourir ce bulletin, tout en vous rappelant que je suis toujours disponible pour plus de renseignements.

Alain PIERREFITTE

# Le Conseil Municipal

Maire: Alain Pierrefitte

1er adjoint : Daniel Pichon, est délégué Budget, Voirie communale

**2è adjoint** : Sylvette Boudy-Dache, est déléguée Communication, Associations **3è adjoint** : Jacques Penaud, est délégué Bâtiments communaux, Environnement

**Conseillers**: Franck Barthélémy, Sylvette Lafont, Jean-Pierre Leymarie, Corinne Bouzonie, Sabrina Reynaud, Alain Buisson, Yves Longuechaud



Les comptes rendus des conseils municipaux 2018 sont à la fin du bulletin. Ils sont affichés sur le tableau extérieur après chaque réunion et les délibérations sont consultables à la mairie.

Céline Vignaud vous accueille à la mairie les matins de 9 h à 12 h 30 :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi

(mercredi matin sur rendez-vous)

Tél: 05 53 52 72 34

Fax: 05 53 52 20 89 - Email: mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr

Retrouvez les informations de St Cyr les Champagnes sur le site internet www. saint-cyr-les-champagnes.fr

# Les délégués aux syndicats

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté de Communes Isle Loue Auvezère	PIERREFITTE Alain	PICHON Daniel
Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative de Lanouaille (SIAVSA)	REYNAUD Sabrina LONGUECHAUD Yves	BARTHELEMY Franck LAFONT Sylvette
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nanthiat, Payzac et Excideuil (SIAEP)	PICHON Daniel BUISSON Alain	PIERREFITTE Alain BOUDY-DACHE Sylvette
Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24)	PIERREFITTE Alain BOUDY-DACHE Sylvette	PENAUD Jacques BOUZONIE Corinne
Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Thiviers (SMCTOM)	PIERREFITTE Alain PENAUD Jacques	LEYMARIE Jean-Pierre REYNAUD Sabrina
Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Lanouaille – Hall des Sports	LAFONT Sylvette BOUZONIE Corinne	BARTHELEMY Franck BUISSON Alain
Trait d'Union	LAFONT Sylvette	PIERREFITTE Alain

Correspondant défense: BUISSON Alain

Correspondant sécurité routière: PIERREFITTE Alain

# BATIMENTS COMMUNAUX

Responsable:
PENAUD Jacques
PICHON Daniel
BUISSON Alain
BARTHELEMY Franck
LEYMARIE Jean-Pierre
BOUDY-DACHE Sylvette

# **VOIRIE**

Responsable:
PICHON Daniel
PENAUD Jacques
BOUZONIE Corinne
BARTHELEMY Franck
LEYMARIE Jean-Pierre
BUISSON Alain

# APPELS D'OFFRES ET ADJUDICATIONS

Responsable: PICHON Daniel
LAFONT Sylvette
LEYMARIE Jean-Pierre
BUISSON Alain
BOUZONIE Corinne
REYNAUD Sabrina

# **ENVIRONNEMENT**

Responsable :
BOUZONIE Corinne
PENAUD Jacques
LAFONT Sylvette
BARTHELEMY Franck
BUISSON Alain
PEPIT Alain
MADUPUY Richard

# Les commissions communales

# **MANIFESTATIONS**

Responsable:
REYNAUD Sabrina
BOUDY-DACHE Sylvette
BOUZONIE Corinne
PENAUD Jacques
LEYMARIE Jean-Pierre
BARTHELEMY Franck

# COMMUNICATION

Responsable:

# **BOUDY-DACHE Sylvette**

LAFONT Sylvette BOUZONIE Corinne REYNAUD Sabrina

# Budget

# Bilan financier 2018

# **FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES		RECETTES		
Charges à caractère général Bâtiments communaux Voirie	43 241.99 € 3 631.84 € 25 601.60 €	Produits des services, du domaine et ventes	10 830.70 €	
Charges de personnel et frais assimilés	53 838.77 €	Impôts et taxes	146 120.12 €	
Atténuation de produits	4 411.00 €	Autres produits gestion courante	7 819.87 €	
Charges de gestion courante	23 647.00 €	Dotations et participations	75 395.48 €	
Charges financières (intérêts)	2 750.26 €	Produits exceptionnels	12 471.50 €	
TOTAL	157 122.46 €	TOTAL	252 637.67 €	

# **INVESTISSEMENTS**

DÉPENSES		RECETTES			
	Bâtiments	17 677.31 €		41 750.56 €	
	communaux	17 077.51 €	Subventions d'investissement		
Equipements	Fosse containers	6 980.00 €			
Equipenients	Voirie	120 922.20 €	FCTVA	22 627.00 €	
	Divers 2 188.40 €	FCIVA	22 027.00 €		
	Divers		Coutions logoments	566.70 €	
Emprunts et de	ettes assimilées	21 254.75 €	Cautions logements	300./0€	
		169 022.66 €	TOTAL	64 944.26 €	

# Taux d'imposition de 2013 à 2018

	Saint-Cyr-les-Champagnes					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe d'habitation	10.42 %	10.42 %	10.42 %	10.42 %	10.42 %	10.42 %
Taxes foncières Propriétés bâties	13.38 %	13.38 %	13.38 %	13.38 %	13.38 %	13.38 %
Taxes foncières Propriétés non-bâties	98.50 %	98.50 %	98.50 %	98.50 %	98.50 %	98.50 %

# Réalisations de la commune en 2018

Toujours beaucoup d'investissements pour notre petite commune. Et toujours, sans augmenter la fiscalité.

- Voirie: environ 143 000 € avec une aide de 13 275 € du Conseil Départemental de la Dordogne.
  - Route de Pompadour (56 700 €)
  - Route de Varagnac (16 400 €)
  - La Licoutie (4 200 €)
  - Route de la limite de Saint-Mesmin aux Bichets par Montaleau (18 500 €)
  - Les Bichets (11 720 €)
  - Le Buisson (1 150 €)
  - Le Pouvereau (2 500 €)
  - Le Verdier (2 440 €)
  - Route de Magnac (4 610 €)

Mais aussi, le curage des fossés (17 500 €), le débroussaillage (5 250 €), la rénovation du Pont de La Jugie (3 000 €) ainsi que les abords des containers semi-enterrés (2 990 €).

# Bâtiments communaux :

- Rafraichissement de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancien presbytère (11 400 €) avec notamment, réfection des peintures, du papier peint, changement du sol ainsi que du ballon d'eau chaude ;
- Rafraichissement du bureau de la secrétaire de mairie (5 020 €);
- Chape de béton pour la grange (2 000 €).
- Réalisation de la fosse pour les containers semi-enterrés : 6 980 € avec une aide de la Communauté de Communes Isle-Loue-Auvezère en Périgord de 2 000€.
- Achat de petits matériels : une tronçonneuse, une plastifieuse...

L'éradication des fils nus devraient être terminée. Le SDE 24 a confié les chantiers du Pouvereau et de Las Bordas à la société DARLAVOIX qui devrait intervenir très prochainement, si les autorisations de passage leur ont été signées.



Installation de containers semi-enterrés



Terrains à bâtir à vendre au bourg

# **Prévisionnel 2019**

- Terminer ce qui était prévu et budgété pour 2018 et non réalisé :
  - → réfection de la toiture de la chapelle sud de l'église pour un montant de 18 786€.
  - → rénovation d'une partie du mur du cimetière pour la somme de 7 898 €.
- Travaux de voirie (programme non encore établi).
- Réfection de la toiture de la chapelle nord de l'église, qui a été endommagée par la tempête du 04 juillet 2018.
- Terminer le travail d'adressage, toutes les communes sont concernées par cette démarche qui facilitera l'intervention des services d'urgence et de santé (pompiers, médecins, ambulances) et le travail des concessionnaires des réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunication en matière d'installation et de recouvrement, services (facteur, livreur...)
- Selon l'avancement des travaux, nous envisageons de rénover la partie ouest du mur du cimetière.

# Les cérémonies : 8 mai, 11 novembre et 19 mars









C'est en présence d'un public nombreux et recueilli que 16 enfants ont participé au 100ème anniversaire de l'Armistice par la lecture de poèmes, le dépôt d'un bouquet et d'une bougie en l'honneur de chacun de nos morts pour la France. La Marseillaise, reprise par tous a mis fin à cet émouvant devoir de mémoire.

# La vie de la commune

# **NAISSANCE**

# Isidore Florian François Henri Gauthier LASTERNAS LEYRAT

Né le 02 Juillet 2018 à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ; Fils de Jean-François LASTERNAS Domicilié « La Font La Voute – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

# **BAPTÈME RÉPUBLICAIN**

# Sylvan Pierre Jean CRAIPEAU

Parrainage civil célébré le 18 Août 2018 ; Fils de Hugues CRAIPEAU et de Agnès PARADINAS ; Domiciliés à COURBEVOIE (Hauts-de-Seine).

# **MARIAGE**

# **Annette DARLAVOIX et Alain BOUILLAGUET**

Mariage célébré le 24 Février 2018 ;

Domiciliée « Le Bourg – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

# PACS : Pacte Civil de Solidarité

# Alain BUISSON et Evelyne GEYRE

PACS contracté le 30 Janvier 2018 ;

Domiciliés « La Croix de Magnac – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES ».

# <u>DÉCÈS</u>

# Monsieur Raymond CHAPUGIER - 91 ans - époux de Marcelle CHAPUGIER;

Domicilié « Le Bourg - 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES »;

Décédé le 02 Janvier 2018 à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).

# Monsieur Marcel LAFON – 81 ans – époux de Annick LAFON

Domicilié « Le Bourg – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES » ;

Décédé le 21 Janvier 2018 à Saint-Cyr-les-Champagnes (Dordogne).

# Madame Raymonde REYNAUD - 95 ans - veuve de Louis LAFONT

Domiciliée « La Bregère – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES » ;

Décédée le 12 Juin 2018 à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).

# Madame Jeanne DUMAIN – 91 ans – veuve de Germain BARRIÈRE

Domiciliée « Varagnac – 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES » ;

Décédée le 03 Juillet 2018 à Arnac-Pompadour (Corrèze).

# Madame Germaine DALMAY - 99 ans - veuve de Antoine LAFON

Domiciliée « Le Bourg - 24270 SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES » ;

Décédée le 19 Octobre 2018 à Excideuil (Dordogne).

# **NOUVEAUX ARRIVANTS**

Nous souhaitons la bienvenue dans notre commune à tous les nouveaux arrivants et nous les invitons à se présenter en mairie afin d'effectuer les démarches administratives utiles et obtenir toutes les informations nécessaires à leur installation.

# Le Noël des enfants



Le dimanche 16 décembre 2018, la municipalité a organisé, comme chaque année, une après-midi récréative pour les jeunes de la commune.

40 enfants ont été invités (0 à 15 ans). 25 étaient présents pour jouer ensemble aux nombreux jeux mis à leur disposition. Le Père Noël est passé vers 16h alléger sa hotte pleine de cadeaux, puis il a repris son chemin... Les crêpes, les choux à la crème et les bonbons ont eu du succès au goûter.

# Les vœux du maire

Le dimanche 13 janvier 2019, Alain Pierrefitte, maire de Saint-Cyr-les-Champagnes, a présenté ses vœux, en présence de son conseil municipal, de Jean-Pierre Cubertafon (député), Bruno Lamonerie (Président de la communauté de communes et conseiller départemental), Annie Sedan (Vice-présidente du conseil départementale).

Après avoir eu une pensée pour les habitants décédés en 2018, le premier magistrat a annoncé une naissance, un PACS et un mariage enregistrés dans l'année et souhaité la bienvenue aux nouvelles familles installées sur la commune.

Il a rappelé les nombreux chantiers conduits en 2018 et précisé ceux prévus en 2019. Il a ensuite cédé la parole aux personnalités présentes.

Puis, après avoir remis plante et diplôme d'honneur à Mme Lasternas pour sa participation à "le dire avec des fleurs", il a invité chacun à partager la galette des rois.



# Le repas des aînés



Le 17 février 2019, la commune a invité les plus de 60 ans à se réunir autour d'un repas préparé par le Moulin Rouge.

74 personnes ont répondu à l'invitation Le déjeuner était savoureux et la décoration des tables particulièrement soignée.

Une surprise attendait les convives : une exposition d'une ancienne salle de classe.

# A nos souvenirs ... d'école

A l'occasion du repas des aînés, nous avions organisé un petit voyage dans le temps... entre les photos scolaires où nous avons fait appel à vos souvenirs pour retrouver les noms des anciens élèves et l'exposition de quelques trésors scolaires d'une autre époque.

Bureaux en bois, craies et tableau noir, cartes de géographie, planches d'élocution, vieux livres et globe terrestre, encrier et porte-plume, vieux cahiers, équerre, compas et rapporteur, vieille blouse de maître et d'élève...que de souvenirs !!!

Nous avions reculé nos horloges de quelques décennies !!!



# Le dire avec des fleurs

Cette année encore, vos très jolies photos sont venues orner les murs de la salle des fêtes lors de la cérémonie des vœux et du repas des aînés.

Toujours aussi nombreuses, nos participantes ont été récompensées par la remise d'un cactus de Noël (Schlumbergera), d'un diplôme et d'un stylo.

C'est à la Terre des Courses que vous découvrirez le jardin mis à l'honneur : c'est pour son joli parc paysager que le diplôme d'honneur a été décerné à **Monique** Lasternas.



Merci à tous ceux qui participent à l'embellissement de notre cadre de vie.



Et toujours, un grand merci aussi à tous ceux qui, par leurs dons de plants divers, enrichissent nos massifs.

Si vous souhaitez coopérer à "Le dire avec des fleurs 2019 ", n'hésitez pas à remplir le bulletin ci dessous et remettre votre inscription à la mairie.

Prenez des photos de vos jardins, parcs, fleurs... à tout moment et transmettez-les par mail à la mairie.

Si vous ne pouvez pas, prenez contact avec la mairie et un membre de la commission passera faire les photos.

<b>%</b>	
	"LE DIRE AVEC DES FLEURS 2019"

Madame, monsieur .......souhaite(nt) participer à l'opération "Le dire avec des fleurs 2019" dans le cadre "des villes et villages fleuris" pour l'embellissement de notre commune.

# Quelques actions en 2018 pour notre label





http://www.villes-et-villages-fleuris.com/ Aujourd'hui, un label au service de la qualité de vie des communes



# Etat des lieux pour les arbres de la commune

Le lundi 12 mars 2018, Mme Longérias, en charge du plan de gestion des arbres du domaine public en Dordogne, était là pour nous conseiller sur la taille et l'entretien de nos arbres.

Notre patrimoine arboré se compose de tilleuls, érables, mûrier, charme, bouleaux, noyer cerisiers-fleurs, lagerstromias, et liquidambar.

Mme Longérias nous a présenté, en avantpremière la Charte de l'Arbre qui se trouve aujourd'hui sur le site du Conseil Départemental.

A nous d'établir un plan de gestion de nos arbres, dans le respect de la Charte de l'Arbre et des Villes et Villages Fleuris.

# Un verger communal

Toujours pour valoriser notre petit village et sa qualité de vie, nous avons débuté l'implantation d'un verger d'arbres fruitiers de variétés anciennes sur le terrain communal attenant au parking.

On y trouve, pour l'instant pommiers, poiriers, cerisiers, néflier et châtaignier....







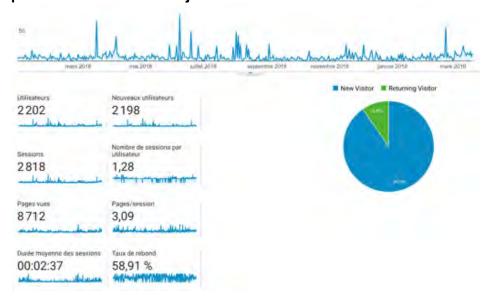
# Le site internet : www.saint-cyr-les-champagnes.fr



Vous trouverez de nombreuses informations sur le site internet, actualisé chaque semaine :

- Les actualités du territoire sur la page d'accueil
- l'agenda des manifestations, spectacles, concerts
- des informations sur le village, la mairie, la communauté de communes,
- les compte-rendu des conseils municipaux
- des renseignements utiles pour vos démarches : jours et heures d'ouverture de la déchetterie de Payzac, tarifs de location de la salle polyvalente, transports scolaires, numéros utiles...
- les photos des événements
- les activités des associations
- les rubriques **sport**, **loisirs**, **culture**, etc.

# Les statistiques de consultations de janvier 2018 à mars 2019 :



# <u>Carte Nationale d'Identité</u> - Demande à faire auprès d'une mairie équipée du dispositif biométrique



La mairie de Saint Cyr les Champagnes ne peut plus enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité.

⇒ Les mairies dotées des équipements nécessaires à la numérisation des titres (CNI et PASSEPORT) sont : Périgueux, Thiviers, Nontron, Excideuil, Objat, Uzerche, Saint Yrieix la Perche...

<u>NOUVEAU</u>: la mairie de Saint Sornin Lavolps ouvre une permanence de proximité le premier mardi de chaque mois afin de réaliser les démarches de demandes de cartes d'identité. La prise de rendez-vous est obligatoire auprès du secrétariat de Mairie au 05.55.73.32.61

<u>Rappel</u>: Depuis le 1er janvier 2014, la **durée de validité** de la carte nationale d'identité est passée de **10** à **15 ans pour les personnes majeures** et reste valable **10 ans pour les mineurs**.

# Passeport - Demande à faire auprès d'une mairie équipée du dispositif biométrique



Les demandes de passeport doivent êtres déposés par les usagers dans une commune de leur choix équipée du dispositif de recueil des données dans le département ou hors de département, indépendamment de leur lieu de domicile.

En vue de simplifier les démarches des usagers et de sécuriser le recueil des informations, un dispositif de pré-demande en ligne a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 : https://ants.gouv.fr

Les mairies dotées des équipements nécessaires à la numérisation des titres (CNI et PASSEPORT) sont : Périgueux, Thiviers, Nontron, Excideuil, Objat, Uzerche, Saint-Yrieix-la-Perche...

# Bientôt 16 ans ! pensez au recensement - Démarche à faire à la mairie du domicile



Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet <a href="www.mon-service-public.fr">www.mon-service-public.fr</a>.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants. La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver impérativement dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

# Autorisation de sortie du territoire français pour les mineurs

La loi n°2016-731 du 3 juin 2016 a rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs quittant le territoire national sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale.

Ce nouveau dispositif est entré en vigueur le 15 janvier 2017 et concerne tous les déplacements de mineurs vers l'étranger, quelle que soit leur nationalité et y compris les déplacements organisés dans le cadre d'accueils collectifs.

L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire CERFA n°15646\*01, disponible en mairie ou en ligne sur le site internet <u>service-public.fr.</u> Ce CERFA sera signé par un seul titulaire de l'autorité parentale et devra être accompagné de la copie d'une pièce d'identité du signataire. Il n'y a aucune procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture. Afin d'être autorisé à quitter le territoire national, le mineur devra avoir en sa possession l'original du CERFA et une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).

# <u>Carte grises – Démarche à faire en ligne uniquement</u>



Achat, cession de véhicules, changement adresse ou état civil, demande de duplicata en cas de perte ou vol.

Plus besoin de se déplacer au quichet d'une préfecture, il vous suffit de d'effectuer vos démarches en ligne à l'adresse suivante : https://immatriculation.ants.gouv.fr, et suivre les étapes proposées.

Pour vous aider dans cette démarche en ligne, la préfecture dispose d'un point numérique où un médiateur peut vous accompagner.

# Permis de conduire - Démarche à faire en ligne uniquement



Établissement du permis de conduire, changement d'adresse ou d'état civil, duplicata

en cas de perte ou vol.

Plus besoin de se déplacer au guichet d'une préfecture, il vous suffit de d'effectuer vos démarches en ligne à l'adresse suivante : https://permisdeconduire.ants.gouv.fr, et suivre les étapes proposées.

Pour vous aider dans cette démarche en ligne, la préfecture dispose d'un point numérique où un médiateur peut vous accompagner.

# PACS (Pacte Civil de Solidarité) – enregistrement des PACS en mairie

Depuis le 1er novembre 2017, les Pactes civils de solidarité (PACS) sont désormais enregistrés en Mairie par un officier d'état civil et non plus au Tribunal d'Instance.

Pour rappel: le PACS est un contrat conclu par deux personnes majeures de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Chaque mairie enregistre les PACS de ses habitants uniquement, qui doivent obligatoirement avoir une résidence commune.

Vous pouvez retirez en mairie le dossier complet (déclaration conjointe, convention type de PACS et le quide des futurs pacsés). Les dossiers complets devront être déposés en mairie, si possible15 jours avant l'enregistrement de votre déclaration PACS. Il est rappelé que l'enregistrement d'un PACS ne donne pas lieu à une célébration comme pour un mariage : seuls les partenaires et l'agent de l'état civil sont présents. L'enregistrement se fera uniquement sur rendez-vous, avec Monsieur le Maire et en présence des 2 partenaires de PACS. Il est également précisé que les futurs partenaires ont la possibilité de s'adresser à un notaire pour conclure un PACS. De même, pour connaître les conséquences juridiques du PACS, il est conseillé de s'adresser à un professionnel du droit tel qu'un notaire ou un avocat.

# EMPLOI DU FEU – arrêté préfectoral relatif aux usages du feu consultable en mairie



Le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts, est strictement interdit, et ce, toute l'année. Le brûlage des déchets verts (tontes de pelouse, taille des haies, feuilles



- mortes et résidus d'élagage...) est interdit entre le 1er mars et le
- Le brûlage des déchets verts est toléré du 1er octobre au dernier jour de février sous réserve du respect des modalités suivantes :
  - le brûlage doit être déclaré en mairie par écrit et au minimum 3 jours avant la date prévue
  - seuls les propriétaires de terrain (particuliers, exploitants agricoles propriétaires forestiers) et leurs ayant droits (locataires, fermiers) sont autorisés à pratiquer le brûlage des déchets verts
  - le brûlage peut être pratiqué uniquement du 1er octobre au dernier jour de février et entre 10H et 16H
  - établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie
  - la force du vent ne doit pas être supérieure à 20km/h.

# **DIVAGATION DES CHIENS**

La divagation des chiens, en liberté sans leur maître, est interdite. Un arrêté municipal précise que tout chien, non accompagné de son maître ou de son gardien, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière. Les contraventions seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

# **ELAGAGE DES ARBRES**

Les arbres implantés en terrain privé, dont la frondaison surplombe le domaine public doivent être élagués afin de garantir la pérennité des routes, car ils sont susceptibles de mettre en péril la sécurité des usagers de la route, de plus, par l'humidité qu'ils entretiennent au niveau de la chaussée, ils en accélèrent le vieillissement et les dégradations.

L'élagage des arbres situés en bordure de voie publique est à la charge du propriétaire qui doit les élaguer à l'aplomb du domaine public (c'est-à-dire à l'aplomb de la propriété privée et non à la limite du goudron).



# Elagage des arbres à proximité des lignes téléphoniques :

Les coups de vent et les tempêtes (notamment celle du 4 juillet dernier) ont mis à mal les services téléphoniques. En effet, les arbres et les branches qui tombent sur les lignes constituent une source de dysfonctionnement, voire une interruption du service, d'où la nécessité d'élaguer les arbres et les haies du domaine privé se trouvant à proximité des lignes téléphoniques.

Il appartient donc à chacun d'élaguer sa propre végétation, proche des lignes de téléphone, afin de pouvoir bénéficier d'un service téléphonique correct et de faciliter l'intervention technique des services opérateurs.

# **ELECTIONS**



La commune compte à ce jour 211 électeurs français et 6 électeurs nonfrançais de l'Union Européenne.

Les personnes n'ayant pas effectué leur inscription dans leur nouvelle commune avant le 31 mars 2019, ne pourront pas participer aux prochaines élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

La loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 a modifié, d'une part, les modalités d'inscription sur les listes électorales, et d'autre part, a instauré la création d'un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE.

Cette réforme facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant de s'inscrire jusqu'au 6ème vendredi précédent un scrutin.

Au lieu d'être closes au 31 décembre de chaque année, les inscriptions sont désormais possibles jusqu'à 6 semaines avant le scrutin.

Les jeunes français atteignant la majorité et domiciliés sur la commune sont inscrits d'office sur la liste électorale.

Après le 31 mars 2019, chaque électeur recevra une nouvelle carte électorale avec un numéro d'identifiant national unique et permanant.

# **SALLE POLYVALENTE**

Elle est à réserver auprès de la mairie. Marie-Christine Penaud est chargée de l'état des lieux et de la remise des clés. Les tarifs sont les suivants :

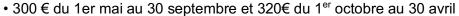
# Location aux associations de la commune :

48 € et consommation EDF

# Location aux particuliers de la commune :

180 € du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et 200€ du 1er octobre au 30 avril

# <u>Location aux particuliers et associations extérieurs à la commune</u> :



- Un chèque de caution de 200 € est demandé
- De plus, le locataire est responsable des détériorations occasionnées
- Si la salle n'est pas remise en état de propreté, il sera retenu 40 €
- Une priorité est réservée aux associations et aux habitants de la commune

# **BOÎTE A LIRE**



La cabine téléphonique a été transformée en boîte à lire :

Venez vous servir, les livres sont gratuits, en libre service : romans, BD, livres enfants...

Vous pouvez également en déposer quelques uns, sans encombrer cet espace réduit.

# **ATELIER INTERNET**

Vous ne voulez pas rester sur la touche ; vous souhaitez débuter sur internet ou progresser afin d'effectuer vos démarches administratives, vos activités personnelles ; vous voulez éviter les pièges, gagner du temps...

Les ateliers internet débutent à partir d'avril 2019, animés par Michel Pascarel. Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous auprès de la mairie au 05 53 52 72 34 ou par mail : mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr

# HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE PAYZAC

Mardi - Mercredi - jeudi - samedi - de 8h à 12h et de 13h30 à 18h



# Ne la confondez pas!

## Armoise commune



face inférieure grise-argentée et odeur marquée quand on la froisse

## Armoise annuelle



feuille finement découpée et odeur forte guand on la froisse

## Ambroisie à feuilles d'armoise



feuille découpée, verte des deux côtés et sans odeur

# Que faire?

# La plante doit être éliminée

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grenaison (avec port de gants)
- Par un fauchage de préférence avant floraison
- En empêchant son installation par technique de végétalisation

## Signalez-la





- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile Signalement ambroisie
- Email: contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléphone: 0 972 376 888

# Informez-vous

Tout sur l'ambroisie : www.ambroisie.info

www.ambroisie-blog.org

Le risque allergique aux pollens partout en France : www.pollens.fr





Contact : observatoire.ambroisie@fredon-france.org Tél: +33 (0)7 68 999 350 ou +33 (0)1 53 83 71 75



# **Ambroisie**



Tous concernés Chacun doit agir!

# Détruisez l'ambroisie avant qu'elle ne soit en fleurs

## **POURQUOI?**

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

## Une nuisance pour la santé

Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été : Rhinites

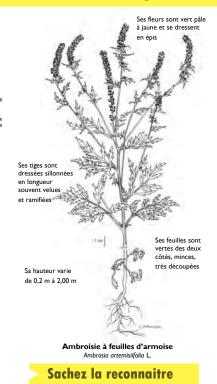
- Conjonctivites
- Trachéite / toux
- Urticaire • Eczéma

# Une menace pour l'agriculture

La présence d'ambroisies dans certaines parcelles peut entraîner :

- · Perte de rendement
- Semences non conformes
- Charges supplémentaires de traitement du sol
- Problématique à gérer sur le long terme car importante production de graines
- Conflits de voisinage





# **RECONNAITRE SES DIFFÉRENTS STADES**







# La Communauté de Communes Isle Loue Auvezère en Périgord

# Le Mot du Président

2018 a été une année particulièrement riche pour la Communauté de communes. Si l'année 2017, avait avant tout permis d'amorcer les projets de la nouvelle intercommunalité, 2018 a permis leur lancement et leur concrétisation.

Les travaux dans les Gorges de l'Auvézère sont désormais très avancés puisque les passerelles de communication entre les 2 rives ont été posées, les cheminements ont été créés et sécurisés. Il faut désormais travailler sur la mise en œuvre du bassin d'eaux vives pour que l'ensemble des aménagements soient prêts pour la saison 2019. La maison médicale de Lanouaille sort de terre. Les travaux ont débuté début décembre et se poursuivront une bonne partie de l'année à venir. Nous avons posé la première pierre en compagnie des professionnels de santé et des entreprises le 17 décembre.



En 2019, la Communauté de communes s'attèlera au dossier d'extension du réseau de médiathèques. Dossier emblématique de l'aménagement du territoire, il amènera à la rénovation profonde de la bibliothèque d'Excideuil, à la transformation et à l'agrandissement du point lecture de Cubjac, et à la création d'une médiathèque à Cherveix Cubas. Il faudra plusieurs mois afin de travailler avec les architectes désignés pour élaborer des plans définitifs de ces 3 structures. Nous avons néanmoins bon espoir que les travaux puissent débuter en fin d'année.

Nous poursuivrons également nos efforts pour l'aménagement de nos bourgs, qu'il s'agisse de travaux de sécurisation et d'embellissement, ou des études pour l'implantation future de réseaux d'assainissement.

Je veux profiter de ces quelques lignes pour vous dire à la fois ma fierté et mon inquiétude. Fierté parce que notre intercommunalité, dans sa version actuelle, n'a que 2 ans. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les choses avancent ! Nous foisonnons de projets, nous faisons en sorte de n'oublier aucune commune et aucun domaine. Nous travaillons à un développement harmonieux et réfléchi de notre territoire de manière à ce qu'intercommunalité rime avec solidarité et attractivité. Mais cette fierté est teintée d'inquiétude. Nous avons dû rapprocher 2 intercommunalités en 2017. Ce travail est à peine achevé que certains évoquent déjà de nouveaux agrandissements possibles. Notre collectivité regroupe aujourd'hui 28 communes, de taille assez homogène. Elle s'étend sur 3 bassins de vie différents. Nous faisons en sorte de créer les structures nécessaires pour mener une vie agréable sur chaque partie de territoire, sans créer de pôle de centralisation majeur qui concentrerait l'ensemble des équipements. Je tiens à vous assurer de mon engagement pour que notre intercommunalité conserve ses limites actuelles. Si nous voulons que le développement local continue à avoir du sens, qu'il puisse servir à tous et que le monde rural ne soit pas marginalisé et laissé de côté, il faut garder des structures à taille humaine.

Cette notion de développement guide notre action et nous motive à travailler au service de l'intérêt général. C'est sur ces mots que je tiens à vous adresser, en mon nom personnel ainsi qu'au nom de l'ensemble des membres du Conseil communautaire, à vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité pour l'année 2019.

# **Bruno LAMONERIE**

Président de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord Conseiller départemental

# Communauté de communes



# Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord 28 communes – 14 000 habitants

# En Périgord

Anlhiac, Angoisse, Brouchaud, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulaures, Cubjac Auvézère Val d'Ans, Dussac, Excideuil, Génis, Lanouaille, Mayac, Payzac, Preyssac d'Excideuil, Saint-Cyr Les Champagnes, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint-Médard d'Excideuil, Saint Mesmin, Saint Pantaly d'Excideuil, Saint Raphaël, Saint Sulpice d'Excideuil, Saint Vincent sur l'Isle, Salagnac, Sarlande, Sarrazac, Savignac Lédrier.

L'union fait la force ! La communauté de communes permet de réaliser des projets qu'une commune seule ne pourrait pas porter.

Les grands projets actuellement à l'étude ou en cours de réalisation sont :

- ✓ Un projet de champ photovoltaïque sur le Causse de l'Isle
- ✓ Un village d'artisans à Payzac,
- ✓ Une maison médicale à Lanouaille,
- ✓ L'extension du réseau des médiathèques à Excideuil, Cubjac et Cherveix-Cubas,
- ✓ Le projet d'aménagement des gorges de l'Auvézère,

✓ L'installation d'un berger sur le Causse de l'Isle pour accompagner l'activité du Centre de Recherche et d'Expérimentation Ovine installé à Coulaures

# Contacts:

 Bureau d'Excideuil : 1 Av. André Audy -24160 Excideuil / 05 53 62 46 58

 Bureau de Payzac : Rue de la tuilerie - 24270 Payzac / 05.53.55.31.32

Fax: 05.53.52.86.70

contact@ccilap.fr

www.cccrp.fr / www.paysdelanouaille.fr La communauté de communes est aussi sur





https://www.facebook.com/ccilap.fr https://twitter.com/CC\_ILAP



# Le réseau des médiathèques

Ouvert en 2012, le réseau intercommunal de lecture publique se déploie sur maintenant 4 structures pour offrir un accès de proximité aux habitants de notre territoire :

# Le point-lecture de Dussac

Tél 05 53 52 58 32 Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 & de 16h à 19h, samedi de 8h30 à 12h30 et dimanche de 9h à 12h

# La médiathèque d'Excideuil

Tél 05 53 62 15 42 Mercredi de 10h à 12h30 & de 14h à 18h30, jeudi de 10h à 12h et samedi de 10 à 12h

# La médiathèque de Lanouaille

Tél 05 53 52 65 65 Mardi de 10h à 12h30, mercredi de 10h à 12h30 & de 14h à 18h00, vendredi de 14h à 18h30h et samedi de 10 à 12h30 & de 14h à 16h.

# La médiathèque de Payzac

Tél 05 53 62 54 77 Mardi de 9h30 à 12h00, mercredi de 9h30 à 12h00 & de 14h à 18h00, vendredi de 14h à 18h00h et samedi de 9h30 à 12h00.





Pour emprunter livres, journaux, CD ou DVD, lire ou travailler sur place, consulter Internet, utiliser des outils bureautiques, écouter une histoire, assister à un spectacle, participer à un atelier ou à une conférence... seuls ou en groupes, plus de 760 adhérents, des bébés aux anciens sont entrés dans les médiathèques du réseau en 2018 pour leurs loisirs, leur formation, leur travail, leur information quotidienne, pour y passer quelques minutes ou plusieurs heures, y trouver une réponse à une recherche, y découvrir ce qu'ils n'y cherchaient pas...

Comme eux, n'hésitez pas à venir dans vos médiathèques, l'équipe de salariés et de bénévoles se tient à votre disposition pour vous faire découvrir les équipements, leurs animations et l'ensemble des ressources documentaires et pour faciliter l'accès à la lecture et à la culture à tous et pour tous.

Et dès 2020, votre réseau intercommunal s'étendra avec 2 nouvelles structures : la médiathèque de Cubjac-Auvézère-Val d'Ans et la médiathèque de Cherveix Cubas. La médiathèque d'Excideuil, quant à elle, en profitera pour s'agrandir et se moderniser!

Pour nous joindre : mediatheques@ccilap.fr

Pour consulter le catalogue en ligne du réseau : <a href="http://catalogue-purple-purp

ccpaysdelanouaille.dordogne.fr

Facebook : Réseau des médiathèques intercommunales

CC-Isle-Loue-Auvézère-en-Périgord!

# Tous au spectacle!

Retrouver la programmation culturelle de la ComCom Isle Loue Auvézère en Périgord dans nos villages : spectacle, théâtre, contes, musique, concert...

La plaquette de la saison culturelle est disponible dans le Réseau des Médiathèques, les bureaux d'accueil touristique, les mairies, le site internet de St Cyr les Champagnes...

Tarifs : Plein 10 € | Réduit 5 € (demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes handicapées, spectateurs de 12 à 18 ans), gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
Possibilité d'abonnement.

Contact: Service culture - 05 53 55 31 32 - culture@ccilap.fr



# Le collège Plaisance

Rentrée 2018 sous le signe de la bienveillance et de la coopération.



L'effectif du collège est en hausse, il est passé de 147 à 156 élèves, ce qui permet de souligner l'attractivité de l'établissement et d'obtenir deux classes par niveau jusqu'en 4ème.

La remise des diplômes du brevet (DNB et CFG) pour les élèves de 3<sup>ème</sup> a eu lieu le vendredi 19 octobre 2018 au collège.

# Le collège Plaisance récompensé

En 2018, le collège Plaisance de Lanouaille a remporté le Prix Nouvelle Aquitaine et le Prix National des Bonnes Pratiques dans la catégorie services publics, lors de la 25<sup>ème</sup> cérémonie des Prix de la qualité et de l'excellence, organisée par l'association France Qualité Performance, pour sa démarche « développer un cadre positif de vie et d'étude au service des élèves en impliquant toutes les parties prenantes dans la réussite des apprentissages ».

En 2019, le collège fait partie du Top 30 des établissements innovants en France et concoure



dans le cadre de la journée nationale de l'innovation des professionnels de l'éducation et de la formation. Le collège est retenu dans la catégorie "Parcours scolaires, liaisons-ruptures, persévérance et continuité" pour le ré-accrochage scolaire ou comment mieux prendre en charge les élèves en voie de décrochage.

# PRINCE OF THE POST OF THE POST

# **Projets 2018**

- Projet 6<sup>ème</sup> « Estime de soi, pratique de l'attention et gestion du stress »
- Programme PEAC : Présence Ecoute
   Attention Concentration dans
   l'Enseignement
- Projet « Apprendre à apprendre » inscrit dans le dispositif « devoirs faits »
- Le club journal a réalisé un film documentaire pour présenter le wakeboard
- Sortie Pôle International de la Préhistoire des Eyzies.
- Cross du collège couru pour la course de la solidarité pour la ligue contre le cancer
- Activités diverses : découverte du milieu montagnard, initiation au ski, cap justice, des volcans et des hommes, voyage

pédagogique en Normandie, chorale, Tri Lanta (démarche environnementale intercollèges), journée handisport, fête du collège...

- Projet Mathissime avec le parrainage de Cédric Villani (Médaille Fields 2010)
- Ouverture d'une section sportive wakeboard à la rentrée 2019.
- En janvier, Madame Boudy, principale du collège Plaisance accueillait Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer.



La F.N.A.C.A. cròfic en et militaires en Algebrie. Combattants awant servi en Afrique du Nord.

## HISTORIQUE DU 19 MARS 1962

- du 7 au 17 mars Pourpariers de Paix.
- 18 Mars .. Signature dat Accords d'Evian.
- · 19 mars à midi : Proclamation du Cesser-le-feu à l'armée française sur tout le territoire Algérien par le Généroll ALLERET (orsitio diu jour nº 11). Cet ordre mettait fin à 10 années de combats.
- 8 avril Référandum en métropole, 90% des Françaises et Français se prononcent pour le Ceisez-le-feu.
- · 8 novembre 2012 : Reconnaissance par le Perlement du 19 Mors comme journée du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles.

1956 regroupe de par sa Le Comisé de LANCUMILE regroupe spécificate les Arciens 134 adhérents dans le canton et quelques communes limitrophes. Avec nos 6 drapeaux, nous purtiópons à toutes les cérémonies militaires et en particulier au 19 Mars, date du Cessez-le-feu en Algèrie qui est pour ce conflit la seule date à leoir un caractione historique. Deux nouveaux porte-drapeaux ont été élus : Mme Pierrette FAUCHER de Dussac et M. Jean-Christophe DEMAY d'Angoisse.

## COMPOSITION SU BURIERA 2019

- Principlent d'Honneys : Jean DURAND
- President : Please MARSAUS
- Vice-Principles: Yes DUPNET, Yvon JOUANNI ALL, Paul SERRE
- Secrétaire Manie-Louise MARSAUD
- Trésorier : Alphanse CELERSEN
- Tresorier Adjoint : Bernard ROUFFIGNAC Responsable Animations | Le Bureau Responsible junidique | Le Bureau

# AMMATIONS PRESUES FOUR 2619

3011

Loto & Payzac & 14h30

## Administration

Cérémonies aux Monuments sus morts:

- ✓ 11/h00 à Coursac
- 15h30 à Saint-Cyr les Champagnes. Dépôt du garbes dans chaque com-PIMPE.

Reput annuel du Comité à la cale des Filtes de Saint-Cyr les Champagnas

# The same of the sa

Repai Moules-Frites à DUSSAC

# All December 2010

Assemblée générale du Comité, saile des Filtes d'Angoiose

None considerate participations In Managellas pour Mary subvents/m-



Vous souhaltez être recornu comme travalleur handicapé, vous demandez une carte d'invalidité, un macaron GIG, une allocation d'adulte handicapé ou une pension d'invalidité :

Vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une muladie professionraile at your voulez contester les décisions de la CFAM, de la MSA, de la MOPH devent les juridictions (TASS, TO(2)

Vous êtes accidenté de la circulation, accidenté de la vie, handicapé ou vous avez eu un accident médical :

Un service juridique compétent est à votre disposition et à votre écoute.

La FNATH your accuelle, your défend, vous représente devant toutes les juridictions de sécurité sociale.

Mrne Natire MORSSEAU at M. Georges LACHALIO, elécorés pour 20 ens de fidélité à IN PMATH. A partir du 1" janvier 2019, nous assurons sur rendez-yous une permasence le 41000 mardi de chaque mois de 9h00 à 12h00 à la mairie de LA-NOUAILLE (merci de contacter Mine Marie-France GERAUD au 06 38 10 31 16). Un simple renseignement est gratuit.

Nous your proposons againment one mutuelle (complémentaire santé) de groupe, avec de bonnes garanties, qui s'applique aussi aux pérsonnés Attentes d'une effection de longue dunés.

10 to THE PARTY NAMED IN



# EHPAD Les Jardins de Plaisance

Use année de plus y'est écoulée à TEHPAD Les lardies de Plaisance de Lanouaille, L'EHPAD poursuit sa volonté de créer un cadre agréable pour l'immemble des résidents en rythmant la vier quotidienne avec différents événements. La Pête annuelle de l'EmPAD était cette année vur le thème de la mer servi autour d'un repas moules/frites.

La compagnie Cinen'up est également venue rendre visite aux résidents et leur a (re)donné le sourire. Le partenariat avec les bénévoles du tricot se poursuit. Le maintien de la collaboration avec la Médiathéque de Lanouaille continue notamment via des étellers individuels de lécture à voix haute et le portage de lorse directement auprès des résidents. Ces demiers ont également pu assister à des séances de diffusion de films à la Médiathèque "comme au cinéma"

Chaque mois les anniversaires sont fêtes evec les résidents, l'équipe et les familles autour d'un gâteau préparé par les cultimers de l'EHPAD et en présence de musiciens. Aux beaux jours, des sorties sont organsées entre autres nous pouvors citer la visite du Poy des âges, Ségur le Château. Notre souhait est véritablement de ponctuer la vie des résidents de moments de convivialité et de plaisir.

Ceta est possible grâce à l'investissement et à l'implication des professionnels qui œuvrent quodiennement. L'ENFAD promet encure de beaux projets pour l'année 2019.



Historine BORDAS
Directrice
Contact
Les Jardins de Plaisance
EHFAD Public Intercommunal
rue Alfred Bost
24270 LANGUAULE
Till. 69 53 55 40 00

# ASSOCIATION TRAIT D'UNION

Le service d'aide à demicle

LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE DE L'ASSOCIATION TRAIT D'UNION EST À VOTRE DISPOSITION POUR .

# RÉPONDRE À VOS RESOINS

il accompagne les personnes àgées et les personnes handicapées résidant sur les communes d'Angoisse, Dussac, Lanquaille, Paycac, Saint-Cyr les Champagnes Saint-Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac et Savignac -Lédner.

il réalise pour elles les aides dans l'accomplissement des actes de la vie courante et les tâches ménagères.

# RÉPONDRE À VOS ATTENTES

il existe depuis plus de 35 ans, est autorité par le Président du Consell départemental de 1a Dordogne et agréé qualité par le Préfet de la Dordogne. Il vous est possible de bénéficier de réduction d'impût qui est agai à 50 % des dépenses plafonnées à 12000 € soit 6000 €.

Une très large majorité des béoéficiaires se dizent globalement satisfaits du service et déclarant avoir confiance en leur side à domicile. Le Service d'Aide à Domicile de l'Association TRAIT D'UNION, c'est en quelques chiffres :

- 17 agents et employées à domicité.
- 12 auxiliares de vie sticiale.
- 3 administratify
- environ 290 bénéficiaires.
- 34 000 heures of intervention par an-

Print the later of the court of

ASSOCIATION TRAIT O' UNION Place de la Mairie 2A270 ANGOISSE TAL: 05 53 52 48 66

de 9509 à 12500 et de 14500 à 17500 Countel : trait-mises/Admisses fr

# GENDARMERIE

En 2018, la brigade de LANOUAILLE a réintégré la Communauté de Brigades de THIVIERS. Elle a également été renforcée d'un nouveau militaire : le gendarme adjoint volontaire Christian METTEZ.

Restée proche de sa population, elle vous accueille désormais les mercredis et vendredis après-

# Adjudante > Sabine LAVANANT

L'adjudiente Sabine LAVANANT est originaire du Finistère, où elle a passit 11 ans à la brigade de SAINT-PAUL DE-LEON. Arrivée à LA-NOUNLLE le 1" sout 2014, elle y exerce les fonctions de commandante de brigade.



# Gendarme Jean-Baptista PEREZ

Le gendanne Jean-Baptiste PEREZ est sevenu officier de police judiciaire en 2018. Cet ancien policier, pustioned par ton traval, est actuellement an renfort outre-mer mais reviendra des que possible à la briunde de LANGUAILLE.



# Sylvain TUVACHE

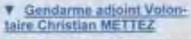
Gendarme ►

Devenu gendarme de carrière fin 2018, le gendarme Sylvain TUNACHE est en attente des résultats du concours d'afficier de police judiciaire et continuera à vous servir de son miness on 2019



# ← Gendarme Rémi BARBESANT

Le gondarme Rémi BARBESANT, 32 ans, est arrivé en juillet 2016 dans la région. Ce miçois d'origine est en pleine découverte de la Nouvelle Aquitaine et du Périgord.



Originaire de l'Ain, Christian METTEZ, le nouveau gendarme adjoint volontaire de LANOUA/LIE, a choisi la Dordogne comme première affectation.



Contacts ACCUEIL 44 rue du Périgord

LANDUALLE mercredi et vendredi de 14h à 18h.

Sinon tous les jours 10 avenue Eugène Le Roy THINTERS

Tél: 05.53.55.38.95 Courriel: cob.thiviers@gendarmerie. Interieur.gouv.fr



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU NORD EST PERIGORD

24 Rue d'Aquitaine - 24270 Savignac-Lédrier - siaepnep24@orange.fr

En 2018, après un hiver et un printemps pluvieux, les nappes phréatiques et les rivières se sont rétablies sans pourtant connaître de crue. A succéder un été et un automne très chaud et sec d'où une très forte évaporation entrainant un abaissement des nappes et des rivières. À ce jour les pluies automnales demeurent très faibles. Souhaitons-nous un hiver pluvieux et neigeux !!!!

# - Les travaux :

# service d'Excideuil :

La réhabilitation du réservoir de Bellevue (Anlhiac) est terminée.

Les canalisations au cimetière de St Martial d'Albarède et l'antenne Les Roches Enchantées sont en service.

## - service de Nanthiat :

L'usine de traitement de Pont Château s'est poursuivie suivant le planning établi et après les essais suivis de la vérification de la qualité d'eau produite par l'ARS la mise en service est intervenue le 9 Octobre, vous délivrant une eau d'excellente qualité.

Reste à réaliser la démolition de l'ancienne usine, la voirie avec une aide de 45 000€ du Conseil Départemental grâce à l'appui des Conseillers du canton Isle Auvézère Loue. Les clôtures sont financées par le Syndicat Mixte Département de l'eau (SMDE24) avec le concours de l'Agence de Bassin dans le cadre de la protection de la ressource.



Vue station Pont château



Travaux cana sur Cornut





Travaux cana à la trancheuse et par fonçage sur Clermont

Sur les 3 réservoirs du Tuquet (Nantheuil), pour deux la réhabilitation est faite. Le 3éme se fera début 2019. Les conduites refaites à Peyrebrune Cne Clermont d'Excideuil et au Magenau Cne Nanthiat sont en service.

# - service de Payzac Savignac :

La conduite vers le réservoir de Cornut entre le Puybialy (Savignac Lédrier) et Le Pagnon (St Mesmin) sont en service et la poursuite jusqu'à Cornut est en cours. Travaux difficiles, terrains en très fortes pentes avec du rocher. La partie en bord de route est commencée et sera en service en début 2019.

Pour tous ces travaux de canalisation, un grand merci aux propriétaires des parcelles pour avoir accordé et facilité le passage de la conduite.

Pour 2019, les travaux seront consacrés au renouvellement des canalisations des trois services pour une somme de 450 000€ HT. Les prochaines réunions du comité en valideront le programme.

# - Le prix de l'eau 2019 :

Le prix de l'eau, part collectivité, sera adapté pour le service de Nanthiat en fonction de l'incidence de la nouvelle usine sur la part du délégataire SAUR. La part collectivité des trois services sera harmonisée de façon que chaque abonné contribue à part égale à l'amélioration des installations.

Les prix de la part des délégataires SAUR et SOGEDO conditionnés par l'évolution des indices des intrants après une série de baisse connaissent une hausse pour 2019.

En remerciant les membres du Comité syndical et les Vice- Présidents pour leur soutien.

Le Président Albert Pouquet

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



En Périgord

La nouvelle collectivité créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est constituée de deux secteurs pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif

<u>Secteur Nord</u>: constitué des communes d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Saint Cyr les Champagnes, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac et Savignac Lédrier, Preyssac d'Excideuil et Saint Médard d'Excideuil

**Bureau de Payzac :** Rue de la Tuilerie 24270 PAYZAC Contact : Léa LUMMAUX ou Jean Baptiste AMAIL au 05.53.55.31.32

<u>Secteur Sud:</u> constitué des communes de Anlhiac, Brouchaud, Cherveix Cubas, Clermont d'Excideuil, Coulaures, Cubjac Auvezère Val d'Ans, Excideuil, Génis, Mayac, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint Mesmin, Salagnac, Saint Raphaël, Saint Vincent Sur l'Isle, Saint Pantaly d'Excideuil

Bureau d'Excideuil: 1, avenue André Audy 24160 EXCIDEUIL Contact: Amélie BOUHOURS ou Rémi FARGES au 05.53.62.82.00

Les SPANC existants ont fusionné et ainsi harmonisé leurs pratiques et leurs tarifs.

# Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs sont :

Contrôle de conception et d'implantation : 110 € HT

Contrôle travaux : 110 € HT

Contrôle de bon fonctionnement : 105 € HT Contrôle dans le cadre d'une vente : 120 € HT

# Qu'appelle-t-on Assainissement Non Collectif?

C'est une solution d'assainissement à part entière qui consiste à traiter les eaux usées d'une habitation individuelle, lorsqu'elle n'est pas desservie par un réseau public d'assainissement (ou « tout-à-l'égout »). L'épuration se déroule en plusieurs étapes :

- la collecte
- le prétraitement (qui est fonction du nombre d'Equivalent Habitant)
- le traitement (qui dépend de la nature du sol, de la capacité d'accueil de l'habitation, des contraintes topographiques et hydro-géologiques )

# **Cadre réglementaire**:

La Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et la Loi grenelle II du 12 juillet 2010 rappelle aux usagers non raccordables au réseau d'assainissement collectif, qu'ils doivent être équipés d'un dispositif de traitement des eaux usées domestiques individuel, dont ils doivent assurer l'entretien et la vidange pour garantir le bon fonctionnement.

# Les usagers ont l'obligation de :

- se soumettre aux contrôles effectués par le SPANC...:
- pour les installations nouvelles : contrôle de conception et d'implantation et contrôle de réalisation
  - pour les installations existantes : contrôle de bon fonctionnement
- et de s'acquitter de la redevance correspondante.

# Redevance assainissement non collectif:

Conformément à l'article R.2224-19 du CGCT, le Conseil Communautaire a instauré, par délibération du 16/12/2016, la redevance assainissement pour financer et pérenniser le SPANC, qui est un service obligatoire, et ainsi donner les moyens aux administrés d'être en conformité avec la réglementation dans ce domaine.

La redevance est recouvrable à compter de la mise en place effective du service.

Suite au premier diagnostic de l'installation, une seconde visite de bon fonctionnement sera réalisée au bout de 6 ans.

La périodicité des visites suivantes sera déterminée par les conclusions du rapport précédent :

- 6 ans pour les installations présentant un risque sanitaire avéré
- 9 ans pour les autres installations

# Les Missions du S.P.A.N.C:

# \* Installations neuves ou réhabilitées :

Le SPANC intervient lorsqu'une personne dépose une demande de permis de construire, impliquant la mise en place d'un assainissement individuel ou, souhaite réhabiliter son installation.

Le service effectue le contrôle de conception et d'implantation de la filière définie par le particulier. Ce dernier vérifie que la filière proposée soit :

- conforme avec la réglementation en vigueur
- en adéquation avec les caractéristiques du logement et du terrain (surface disponible, perméabilité, topographie, captage eau potable...)

Après validation du projet par le service, ce dernier effectue au moment des travaux, le contrôle de bonne exécution avant recouvrement des ouvrages. Cette visite de conformité permet de vérifier que les travaux ont été effectués en suivant la réglementation, les règles de l'art et le projet validé par le SPANC.

# **★** Installations existantes :

Le service concerne toutes les personnes de la Communauté de Communes disposant d'une installation d'assainissement individuelle.

Le SPANC est amené à visiter la totalité des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille afin de réaliser un état des lieux du parc « assainissement individuel ». Il s'agit d'effectuer des visites chez les particuliers afin d'étudier leur installation, d'en contrôler le fonctionnement et de les informer sur la réglementation.

Le contrôle des installations existantes sera effectué par un technicien qualifié qui passera, chez les propriétaires sur rendez-vous fixé par le SPANC ou à la demande de ces derniers.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 15 de l'arrêté du 7 septembre 2009, les ouvrages (bac à graisses, fosse septique, fosse toutes eaux) et les regards doivent être accessibles pour assurer leur contrôle et le suivi de leur entretien.

# Vidange des fosses et bacs dégraisseurs

# La vidange des boues est réglementée :

L'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 préconise que les installations et ouvrages doivent être vérifiés et nettoyés aussi souvent que nécessaire.

La périodicité de vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile.

Les vidanges doivent être effectuées par des personnes agréés par le Préfet selon les modalités fixées par arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement.

Aussi, l'entrepreneur ou l'organisme qui réalise une vidange est tenu de remettre à l'occupant ou au propriétaire un document comportant au moins les indications suivantes : son nom ou sa raison sociale, son adresse, l'adresse de l'immeuble où la vidange a été effectuée, le nom de l'occupant ou du propriétaire, la date de la vidange, les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées, le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination.

# **ATTENTION**: les ouvrages doivent être remplis d'eau claire après les vidanges

# Vente de bien Immobilier

Tout vendeur de bien immobilier est obligé de fournir à l'acquéreur le diagnostic de son installation d'assainissement non collectif au regard de la loi :

Conformément à l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation

"En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier technique de diagnostic, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.

En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. Le dossier de diagnostic technique comprend, dans les conditions définies par les dispositions qui les régissent, les documents suivants :

(...) 8° Le document établi à l'issu du contrôle des installations d'assainissement non collectif mentionné à l'article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique

"En cas de non conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la vente.

De plus, conformément à l'article L1331-11-1, le contrôle de l'installation d'assainissement non collectif doit être daté de moins de 3 ans lors de la vente de l'immeuble.





# Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative S.I.A.V.S.A

Présidente : Martine PERETTI - Tél : 05 53 52 28 27 ou 06 82 44 19 27

Vice-Présidents : Ginette ADAM - Tél 06.82.62.73.97, Ginette ROSSIGNOL - Tél 06.87.54.05.97, Pierre THIBAUD - Tel 06.85.14.62.67, Gérard VIACROZE - Tel 06.79.16.10.83

# La secrétaire Isabelle MEYZE assure des permanences à la Mairie de Lanouaille les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Tél : 05 53 52 72 71

En cas de mauvaises conditions météorologiques, vous pouvez joindre le Syndicat Intercommunal :

- La Présidente ou le secrétariat,
- les délégués de votre commune,
- **SMS**: Le syndicat est doté du système SMS par sa messagerie internet. Les familles sont rapidement informées en cas d'intempérie ou d'éventuelles perturbations.
- Pun car qui ne part pas le matin, pour des raisons météo, ne circule pas le soir.

# Organisation des transports scolaires 2019/2020 par la Région Nouvelle-Aquitaine :

La Région Nouvelle-Aquitaine a une volonté d'encourager les inscriptions en ligne. Les familles pourront se connecter sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine et procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s) avant une date qui sera donnée ultérieurement. Cependant le guichet d'accueil au secrétariat sera maintenu.

Une tarification solidaire est en cours d'élaboration.

# Le rôle du S.I.A.V.S.A (AO2):

- La proximité (relations familles sur les situations complexes actions de préventions gestion intempéries)
- Force de proposition sur l'adaptation des circuits scolaires
- Prescripteur pour la création des points d'arrêts
- Maintien des régies locales



# **INFORMATIONS A L'ATTENTION DES PARENTS**

# 10 Règles essentielles de bonne conduite dans les transports scolaires

- 1) Le port du gilet est OBLIGATOIRE suivant le calendrier scolaire (septembre à juillet)
- 2) Je suis présent 5 mn avant l'arrivée du car. Le car n'attend pas les retardataires.
- 3) J'attends le car au point d'arrêt indiqué, du bon côté de la chaussée
- 4) Je présente systématiquement ma carte de transport
- 5) Je rejoins rapidement ma place
- 6) J'attache ma ceinture de sécurité et j'aide si besoin les plus petits
- 7) Je veille à la propreté du car
- 8) Je suis poli et respectueux envers le conducteur et les autres usagers
- 9) Je descends sans provoquer de bousculade. Je reste toujours prudent sur la chaussée
- 10) Si un contrôleur monte dans le véhicule je présente ma carte

# Vous êtes responsable du comportement de votre enfant

En cas de comportement inacceptable d'un élève à bord du car scolaire, des sanctions sont prononcées. Elles vont du simple avertissement à l'exclusion définitive. Les parents ou tuteurs sont responsables des dommages volontaires ou des actes de vandalisme perpétrés par leur enfant.

# La Redevance Incitative, Quezaco?

Aujourd'hui en Dordogne, les services publics de gestion des déchets sont majoritairement financés par la T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères). Cet impôt local est perçu en même temps que la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative de l'habitation. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50 % la part des déchets ménagers à l'enfouissement (sacs noirs). Pour y parvenir, les élus périgourdins ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative.



Elle va permettre à chacun d'entre nous de mieux maîtriser sa facture de déchets et ne portera que sur les -sacs noirs-. Le SMD3 (syndicat départemental des déchets) assurera la mise en place de ce nouveau service en remplacement de la taxe actuelle, qui sera supprimée. Le nombre de personnes dans votre fayer mais aussi la production d'ordures ménagères de celui-ci seront pris en compte dans le calcul de cette redevance.

Elle tiendra compte de la réelle production de déchets de chaque ménage en application du principe d'éncouragement aux bons gestes de tri et se décomposera ainsi :

- Un abonnement annuel au service (au même titre que l'eau, l'électricité ou le téléphone).
- Un forfait de base qui comprendra un nombre de levées ou de dépôts de sacs minimum,
- Une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait.

Ce nouveau dispositif, plus juste car personnalisé et proportionné , sera adapté survant les territoires et les modes de collectes. En effet, les modalités techniques seront modernisées avec par exemple des bacs pucés pour ceux qui sont collectés en porte à porte, ou des conteneurs aériens ou semi-enterres

nécessitant des badges d'accès pour ceux qui sont collectés en points d'apport volontaire. Ces badges seront strictement personnels et serviront également à accèder aux déchéteries. Toutes les informations techniques relatives à l'utilisation du service vous seront communiquées par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) au fur et à mesure de l'avancement du projet.

La mise en oeuvre sera progressive dans le département à partir de 2020 (année de facturation à blanc pour les premiers territoires concernés) et jusqu'en 2023.



La Rampinsolle / 24660 COULOUNIEUX-CHAMIERS Tél: 05,53,45,58,90 / Fax: 05,53,45,54,99

e-mail: contact@smd3.fr

Plus de renseignements : www.smd3.fr

# NOS RESSOURCES NATURELLES S'ÉPUISENT...



L'impact des humains sur notre planète est chaque jour plus problématique... L'évolution de nos modes de vie a une forte incidence sur nos comportements ainsi que sur la quantité de déchets produits chaque jour en France.

## LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES A DOUBLÉ EN 40 ANS

Chaque année un Français jette, en moyenne, 530 kg de déchets dont 80% finissent en décharge ou à l'incinérateur

## SUR NOTRE TERRITOIRE DU SMCTOM DE THIVIERS, LA COLLECTE DES DÉCHETS CE SONT :

- 7 000 tonnes d'ordures ménagères collectées et enfouies, un tonnage qui ne diminue plus,
- 7 500 tonnes de déchets apportés en déchèterie, dont 1 500 tonnes d'encombrants enfouis,
- 63 kg de déchets recyclables collectés par an et par habitant sur notre territoire, une bonne performance au niveau du département.
- Plus de 450 000 km parcourus par les véhicules.
- 330 000 € de dépenses en carburant.

La gestion de nos déchets devient de plus en plus coûteuse pour les collectivités (et donc chacun de nous). Notre département a opté pour un traitement des déchets ultimes par l'enfouissement, système qui consiste à faire un trou pour cacher nos ordures ménagères et... les laisser en héritage pour nos enfants et petits-enfants.

## AUJOURD'HUI, UN NOUVEAU DÉFI SE PRÉSENTE!

Nous devons réussir à réduire la quantité de nos déchets enfouis pour préserver notre environnement, les ressources de notre planète, l'avenir de nos enfants. Pour les foyers qui ne l'ont pas encore fait il est donc temps d'agir et d'adapter ses comportements afin d'anticiper le monde que vous souhaitez pour les générations à venir.

# Zoom sur le contenu des poubelles périgourdines en 2017 :

## DÉCHETS RECYCLABLES

Emballages ménagers, papiers, verre..

## DÉCHETS COMPOSTABLES

Déchets alimentaires, papiers souillés, déchets de jardin, carton compostable...

## **AUTRES DÉCHETS**

Textiles, linge de maison, chaussures.. Déchets d'équipements électroniques, déchets ménagers spéciaux. jouets...

# DÉCHETS ÉVITABLES

Gaspillage alimentaire, couches, imprimés publicitaires, bouteilles d'eau, vaisselle jetable...

## DÉCHETS RÉSIDUELS

Tous types de déchets qui ne se trient pas et n'ont pas vocation à être recyclés

# **VOTRE POUBELLE**

**23**% = 53 kg/hab. Dont 8 kg de verre

**34 %** = 80 kg/hab.

5% = 12 kg/hab.

**13** % = 30 kg/hab.

**25%** = 59 kg/hab.

# Soit 234 kilos de déchets

par habitant et par an (en moyenne)

DONT 75 % NE DEVRAIT PAS SE TROUVER DANS NOS POUBELLES!

# IL NE FAUT PAS METTRE DE DÉCHETS VERTS DANS VOS POUBELLES! ET LA DÉCHÈTERIE NE DOIT PAS ÊTRE SYSTÉMATIQUE...

# Dans le bac noir, les déchets verts sont enfouis et nous sont facturés à plus de 119 € la tonne...

Nous trouvons encore beaucoup trop de déchets verts dans les bacs de collecte : un non-sens environnemental lorsque l'on pense au fait que cette matière première est l'or brun du jardinier. Nous pouvons valoriser la matière organique par le compostage, alors que le dépôt en déchèterie coûte cher à la collectivité.

Collecte des déchets verts en déchèterie : 2 000 tonnes par an. Coût pour le SMCTOM : Plus de 45 000 euros par an!

Ce phénomène s'est accentué avec l'interdiction du brûlage à l'air libre. Nous devons réapprendre à composter !

Le compostage est un processus naturel de décomposition des déchets organiques par le biais de micro-organismes, de champignons, et de petits invertébrés, en présence d'eau et d'oxygène. En quelques mois, vos déchets de cuisine et de jardin se décomposent en un bon compost très riche pour la terre et sans mauvaises odeurs.

Des composteurs sont disponibles en déchèteries qu prix de 15€!



# 5 bonnes raisons de composter...

- Réduire le contenu de sa poubelle noire et donc le volume d'ordures ménagères à collecter, transporter, stocker et traiter par la collectivité, donc maîtriser les coûts,

- Réduire la quantité de déchets verts apportée en déchèterie,

- Développer l'autonomie et la responsabilité des foyers dans la gestion de leurs déchets,

- Obtenir un excellent fertilisant 100% naturel et gratuit,

- Rendre la matière organique à la terre.

nicolaspetit.net - reproduction interdit

# UN TROP GRAND NOMBRE DE DÉCHETS INDÉSIRABLES ENVAHISSENT LES CONTENEURS JAUNES

# Petit rappel des bons gestes à adopter!





## **VAISSELLE JETABLE**

(gobelets, assiettes, plateaux, couverts...) Ces déchets ne se recyclent pas à l'heure actuelle en France.

- Utiliser la vaisselle réutilisable ou en bois.
- En 2020 le plastique à usage unique sera interdit.



## LE BOIS (CAGETTES)

Il doit être apporté en déchèterie pour de la valorisation énergétique.



## **PLASTIQUES DURS**

(arrosoirs, jouets...) Il n'existe pas encore de filière de recyclage pour ces déchets. Si l'objet est encore en bon état, il pourra être donné aux associations. Si il est abîmé, il doit être apporté en déchèterie.



## **ESSUIE-TOUT**

Il est biodégradable et compostable mais il ne doit pas être jeté avec les recyclables! Il fait par ailleurs l'objet d'une surconsommation des ménages. Il apportera des fibres dans votre compost.



Le verre a un cycle de vie infini et se recycle à 100 % : il ne doit jamais être mis dans les conteneurs jaunes et noirs. Il faut toujours le déposer dans les colonnes à verre prévues à cet effet.



## PROTECTIONS USAGÉES

Les couches culottes (souillées ou pas) ne se recyclent pas. Il en est de même pour les protections hygiéniques : elles doivent être jetées dans la poubelle noire.



(vêtements, linge de maison et chaussures) Lorsqu'il est jeté dans le sac jaune et qu'il arrive au centre de tri, il est considéré comme une erreur de tri et part à l'enfouissement. Il faut déposer les vêtements propres et secs (pas les vêtements souillés) dans les conteneurs Relais ou faire un don auprès des associations.

# LE MAUVAIS TRI VOUS COÛTE CHER !

Ces erreurs de tri coûtent 30 000€ par an aux contribuables du SMCTOM. Le mauvais déchet pollue l'ensemble de la collecte car il est transporté jusqu'au centre de tri pour être ensuite réorienté à l'enfouissement.

Si vous avez des doutes ou des questions sur vos déchets, n'hésitez pas à nous contacter au : 05 53 52 65 16

# STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES!

Chaque jour, nous constatons des dépôts sauvages répétés de tous types de déchets, en particulier aux pieds des points de collecte des ordures ménagères



(bacs et conteneurs semi-enterrés). Ces comportements inciviques ne sont pas acceptables et mettent à contribution les services des communes et du SMCTOM. Ces cimetières sauvages posent plusieurs problèmes:

- ils dégradent l'image de notre territoire,
- ils représentent un danger sanitaire,
- ils engendrent des risques

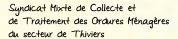
d'accidents quand ils empiètent sur la voie publique, - ils génèrent des coûts supplémentaires supportés par les contribuables pour le nettoyage et l'élimination.

Nous informons les auteurs de ces indélicatesses qu'ils commettent un délit et risquent une amende allant jusqu'à 1500€

# Ceci alors que notre territoire est doté de 6 déchèteries!

Vous trouverez les horaires d'ouverture sur notre site internet : www.smctom-thiviers.com







# EN PLUS DU COMPOSTAGE, D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT!



# LE PAILLAGE

Tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes... Ces déchets sont une ressource pour votre jardin! Une fois séchée, la tonte peut être utilisée en paillage aux pieds des arbres, dans le potager, aux pieds des massifs. Le paillage empêche la repousse des mauvaises herbes, protège la terre du dessèchement et nourrit le sol.



# LE MULCHING

Il n'est pas toujours nécessaire de ramasser le gazon lors d'une tonte. Il existe la pratique du mulching qui consiste à laisser sur place l'herbe finement coupée. Elle se décompose naturellement, apporte au sol des éléments nutritifs et maintient un bon apport en humidité.



# **FAGOTEZ**

Une fois les feuilles tombées, faites des fagots de vos tailles de haies et d'arbres. Ce petit bois sec vous permettra d'allumer votre cheminée ou votre barbecue.





# LES POULES

Deux poules ingurgitent près de 150 kg de déchets organiques par an. Ce qui fait d'elles les meilleures alliées écologiques pour réduire votre production d'ordures. Et en échange, elles vous pondront facilement 500 œufs.



# **DES PLANTES FACILES**

Des plantes faciles à vivre qui poussent sans entretien et avec peu d'arrosage, on en a tous rêvé! Pour cela, plantez des végétaux à croissance lente vous évitera des déchets et la corvée de taille.



# **BROYEZ SANS BROYEUR**

Utilisez la tondeuse pour broyer les feuilles et les tailles de branches fraîches, dont le diamètre ne dépasse pas celui d'un pouce.



# LA HAIE SÈCHE

Finies les haies de thuyas, lauriers et cyprès qui nuisent à la diversité des paysages ainsi qu'à la biodiversité végétale et animale. Finies les contraintes de tailles et de transport des déchets. Les haies sèches sont des clôtures de branchages entremêlés, tassés entre deux rangées de piquets. Elles constituent des zones de refuge pour les oiseaux, les insectes, les hérissons... tout en préservant un aspect décoratif.

nicolaspetit.net - reproduction interdit



# Comité des fêtes



# Composition du bureau

Président d'honneur : Alain Pierrefitte Présidente : Bernadette Feugeade

Trésorier : **Gérard Martins** Secrétaire : **Annie Bosselut** 

Secrétaire adjointe : Sylvette Lafont

Trésorier marchés festifs : Bernard Aubertie

# **JANVIER 2018 - SOIREE THEATRE**

La Horseless Company (troupe de théâtre amateur de Toulouse) nous a présenté leur tout nouveau spectacle de théâtre « Malentendus ». Soirée réussie où acteurs et spectateurs étaient heureux, et ont partagé la galette des rois, encore d'actualité en cette fin de janvier!

# **FEVRIER 2018 - SOIREE CHOUCROUTE**

Le samedi 10 février 2018, Nathalie LEGAY a organisé avec son orchestre une soirée choucroute, au menu : pot de bienvenue, potage, choucroute, fromage, mystère glacé, café. 150 personnes sont venues déguster choucroute et verre de bière et danser au son, tout à fait entrainant, de l'accordéon de Nathalie.

# **AVRIL 2018 - RANDO DES FOURS**

Toujours un grand succès pour notre rando! Le beau temps et la bonne humeur étaient au rendez-vous! Nous avons accueilli 673 marcheurs sur quatre circuits différents. Les participants ont découvert les fours et, lors des ravitaillements, ils ont pu déguster pains, quiches et pizzas encore tout chauds.

A l'issue de la randonnée, ce sont plus de 400 repas qui ont été servis, avec rôtis et gâteaux, cuits eux aussi dans les fours.

Ce succès, nous le devons, évidemment, à la très forte implication de tous pour la réussite de cette journée.



# MAI 2018 - CONCOURS DE LABOUR DES VIEUX TRACTEURS ET CHARRUES



C'est sous un ciel pluvieux que le concours de labour des vieux tracteurs a rassemblé 52 laboureurs de tous âges. Parmi ceux-ci, nos amis de Montauban, laboureurs et accompagnants nous ont cette année encore honoré de leur présence. Six nouveaux participants nous arrivent de Montemboeuf en Charente.

Les gagnants par catégorie ont été:

"motoculteurs", Martin Michel de Montemboeuf

- " tracteurs-jeunes" Valentin Aumaître
- "chenillards" M. Cantourel, Célia Mérillou a été déclarée 1ère, hors catégorie.
- " tracteurs-adultes" M. Dédé Maumont
- " poussin", (nouvelle catégorie créée pour un nouveau concurrent de 6 ans), M. Antoine Dupuy de Tournevite,

Nous remercions nos deux commissaires Mrs Lacoste Francis et Devaux Serge.

Cette journée s'est achevée à la salle des fêtes autour d'une "tête de veau" préparée par Jérôme Siorac, boucher traiteur à Excideuil et, animée par « Duo Musette »

# MAI 2018 - RANDONNÉE DE VIEILLES VOITURES

Cette manifestation connait, elle aussi, un beau succès avec des participants de plus en plus nombreux.

Cette année, elle nous a amené à Saint Pardoux la Rivière le jeudi 10 mai. 81 passagers dans 33 voitures ont sillonné les routes du Périgord Vert, et déjeuné à l'hôtel de France à St Pardoux où un agréable repas les attendait. La rando a repris vers St Estèphe où une nouvelle halte a permis à chacun de découvrir le moulin de Lapeyre, puis on a repris le chemin du retour vers Saint Cyr où un apéritif dinatoire a été offert à tous.



JUIN 2018 - RANDONNÉE DES VIEILLES MOTOS



Cette année, pour sa 28ème édition, notre ronde des vergers a innové en acceptant les mobylettes dans notre rando des vieilles motos, et c'est par une belle journée ensoleillée, qu'une quarantaine de participants sont partis à l'aventure sur les petites routes de nos campagnes. A Saint Pardoux Corbier, sur le site du plan d'eau communal, un accueil chaleureux et un copieux casse-croute offert par cette municipalité, servi par des bénévoles locaux attendaient les participants. Puis, la ballade s'est poursuivie vers Orgnac, le Glandier, Pompadour et retour vers St Cyr.

A l'arrivée, après un apéritif offert par la municipalité, tous ont partagé les traditionnelles entrecôtes et les haricotscouennes.



# 13 JUILLET ET 14 AOÛT 2018 -MARCHÉS FESTIFS

Ce 13 juillet, il fait un temps superbe et chaud. Afin de ne pas être pris au dépourvu, nous installons un maximum de tables bancs et chaises. A partir de 19 heures, 600 à 800 personnes sont présentes, difficile à estimer. L'orchestre Pascal TERRIBLE anime cette manifestation avec beaucoup de dynamisme. Nombreux sont ceux qui dansent, et parmi eux nous notons la présence de Nathalie LEGAY et de ses musiciens. L'ambiance est chaleureuse, les commerçants sont assaillis, il en est de même pour nos stands.





14 août, il fait beau et chaud, il y a beaucoup de manifestations dans les environs et nous sommes sceptiques quant à la réussite de cette soirée. Néanmoins nous installons un nombre record de tables, bancs et chaises. La soirée débute rapidement, et très vite c'est l'affluence, au moins 800 à 900 personnes, certains avancent même le chiffre de 1 000 personnes.

Bien que submergés, les commerçants locaux conservent leur bonne humeur. Il y a foule et la queue autour des planchas et des frites s'allonge, le pain cuit au feu de bois part très rapidement, à tel point que vers 22 heures il n'y en a plus. Nous sommes amenés à rajouter des tables et des bancs afin que chacun puisse trouver place.



L'orchestre de Nathalie LEGAY anime magistralement la place, nombreux sont ceux qui dansent autour du bar et dans les allées car le parquet s'avère beaucoup trop petit. Il faut dire que Saint Cyr n'a jamais connu une telle affluence.



#### **OCTOBRE 2018 - CONCOURS DE BELOTE**

Devenu traditionnel pour la soirée d'Halloween, ce sont 60 équipes qui se sont affrontées lors du concours de belote, le 31 octobre, en 3 parties de 16 donnes. De nombreux lots ont récompensé les équipes. Tout le monde était content de cette soirée réussie et on s'est donné rendez-vous pour l'année prochaine!



#### TERRAINS DE PÉTANQUE

Le 11 août, 16 équipes se sont affrontées à la lumière des projecteurs.

Un casse-croute a entrecoupé le concours avec saucisses, merguez, ventrêches. Ce fut une très agréable soirée d'été, à renouveler impérativement...

#### **CLUB DE MARCHE**

La marche réunit une fois par mois les volontaires qui souhaitent s'aventurer à la découverte de nos nombreux sentiers de randonnée.

Gérard propose à chaque sortie un circuit différent et, malgré parfois, de petites intempéries, une vingtaine de marcheurs n'hésite pas à chausser régulièrement leurs baskets.

#### **CLUB DE GYM**

Notre club de gym est en pleine forme avec ses 30 membres inscrits et en moyenne une vingtaine de personnes par séance. Les rendez-vous du jeudi soir sont devenus incontournables grâce à Sandrine, notre "coach" très dynamique.

Pour clore la saison en juin, un apéritif dinatoire a été offert à tous les membres par notre comité.



Depuis septembre, une section multi-sports a ouvert pour les enfants de 5 ans et demi à 12 ans.



#### REPAS DES BÉNÉVOLES

Un repas, dans le cadre charmant de La Mandrie a réuni presque tous les bénévoles, afin, pour une fois, de mettre les pieds sous la table et de bavarder tranquillement.

En conclusion, les activités proposées par notre comité semblent avoir trouvé leur public et restent une jolie réussite dans l'ensemble.



# Groupement des chasseurs et propriétaires de St Cyr les Champagnes



#### Composition du bureau

Président d'honneur : Alain Pierrefitte
Président : Joël Fayolle
Vice- Président : René Blondy
Trésorier : Jean-François Penaud
Trésorier adjoint : Nicolas Reynaud
Secrétaire : Daniel Penaud
Secrétaire adjointe : Emilie Charpentier

#### Saison 2018-2019:

- 75 faisans lâchés
- Battues aux chevreuils : 15 bracelets attribués et réalisés
- 1 sangliei
- Destruction des nuisibles : renards et ragondins

#### Repas de chasse en décembre Assemblée générale en mai.

Nous remercions tous les propriétaires, chasseurs et bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de la saison.

Tous les bénévoles désirant participer au bon fonctionnement de la société de chasse seront acceptés avec plaisir.

Le Président Joël FAYOLLE





### Périgord et Avenir



#### Composition du bureau :

Président : Camille Mouillefert
Vice-Président : Pierre Peyramaure
Secrétaire : Liliane Veyssiere
Trésorier : Gérard Martins
Trésorier adjoint : Guy Veyssiere
Contact : Périgord et Avenir – Le Pouvereau –

24270 St Cyr les Champagnes

Tél. 05 53 52 21 01 - Fax: 05 53 20 96 17

### St Cyr de France

Le rassemblement des « Saint-Cyr de France » a eu lieu à Saint-Cyr-sur-Mer du vendredi 14 septembre au dimanche 16 septembre.

Créée en 1990, l'association des « Saint-Cyr de France » a pour objectif de développer les échanges entre communes portant le même nom et mettre en œuvre une politique de solidarité à destination des enfants, le saint patron étant luimême un enfant martyr du IVe siècle. Elle regroupe aujourd'hui vingt-quatre communes dont vingt étaient représentées.





Saint Cyr les Champagnes (24270), Saint Ciers de Canesse (33710), Saint Ciers sur Gironde (33820), Saint Cyr (71240), Saint Cyr du Gault (41190), Saint Cyr en Val (45590), Saint Cyr la Rivière (91690), Saint Cyr sous Dourdan (91410), Saint Cyr la Roche (19130), Saint Cyr la Campagne (27370), Saint-Cyr-sur-Mer (83270), Saint Cyr en Bourg (49 260), Saint Cyr des Gâts (85410), Saint Cyr en Talmondais (85540), Saint Ciers du Taillon(17240), Saint Cyr du Doret (17170), Saint Cyr (86130), Saint Cyr sur Menthon (01380), Saint Cyr (07430), Saint Cyr (42123),Saint Favière CvrValorges (42114), Saint Cyr les Vignes (42210), Saint Cyr le Chatoux (69870), Saint Cyr sur le Rhône (69560)

L'association s'engage chaque année en faveur de l'enfance et cette année le choix s'est porté sur

l'accompagnement d'enfants autistes et une collecte a été organisée pour récolter des fonds pour les associations "Aidera Var" et "La Maison Bleue" Var qui accompagnent au quotidien les enfants autistes.

#### Quelques informations sur notre commune d'accueil

Saint-Cyr-sur-Mer (11 752 hab) est située au bord de la mer Méditerranée.

C'est une commune agricole. On y cultive des fruits et légumes primeurs, des oliviers et surtout de la vigne, la commune fait partie de l'appellation Côtes de Provence AOC Bandol.

C'est également une station balnéaire et touristique avec ses plages, ses calanques où se pratique la plongée sous-marine.

La commune de Saint-Cyr-sur-Mer possède une des quatre répliques exactes de la statue de la Liberté en France, en modèle réduit, dont la signature de Bartholdi sur le socle atteste de l'authenticité. Elle mesure 2,50 m soit la longueur de l'index de celle de New-York, entièrement en fonte et recouverte d'une fine couche dorée.



### **Sport, loisirs**



#### PING PONG CLUB DE L'AUVEZERE

Les entraînements ont lieu dans le Gymnase de LANOUAILLE

Pour les jeunes : le Vendredi soir de 17 h à 18 h.

Pour les adultes : le Jeudi soir de 20 h à 22 h.

Contact : Pierre MARSAUD - Tél : 05 53 52 72 87

#### L'AUVEZERE BASKET CLUB



Le club de basket accueille ses licenciés au sein du gymnase de Lanouaille, lieu où se déroulent les entraînements et les matchs. Une CTC avec St Yrieix a vu le jour pour permettre le maintien de certaines équipes. Les clubs restent indépendants et choisissent les équipes où l'effectif est insuffisant pour se grouper tout au long de la saison. Cette année, 4 catégories (U15F, U17F, seniors filles et garçons) évoluent au sein de la CTC (ABC / BC Pays de ST Yrieix) Contact : 07 87 42 55 07 / 06 33 55 46 03 / contact@auvezere-basket.fr www.facebook.com/auvezere.basket - www.auvezere-basket.fr

#### ECOLE DE MUSIQUE LA PUCE A L'OREILLE

Contact: 06 38 70 57 62 - lapucealoreille24@gmail.com



	Lanouaille	Payzac
Lundi	Piano	
Mardi		Eveil Musical - Accordéon
Mercredi		Guitare
Jeudi	Eveil Musical - Guitare	Chant – atelier créatif – Percu - Guitare
Vendredi		
Samedi	Guitare - Basse - Chant	Piano - Guitare – Chant- Batterie

### **ROUFFIAC AVIRON CLUB**



Le club accueille ses licenciés tous les samedis à 14h30 et les dimanches à 10h à la base nautique.

L'équipe compte 20 licenciés de 8 à 73 ans.

Contact: 07 69 67 69 80 - rouffiac.aviron@free.fr

# Rencontre avec Isabelle et Olivier LASTERNAS Éleveurs de bovins limousins



Cette année, nous sommes allés à la rencontre d'Isabelle et Olivier Lasternas, éleveurs de vaches limousines depuis 1992, tous deux passionnés par ce si beau métier. Ils nous font découvrir leur univers, un univers bien connu pour la plupart d'entre nous mais avec des détails qui pourraient vous surprendre.

Vous êtes donc éleveurs sur la commune depuis près de 30 ans, pouvez-vous nous présenter quelle est votre activité principale aujourd'hui ?

Aujourd'hui, nous élevons exclusivement de la race limousine sur l'exploitation. Nous possédons 130 mères et détenons une moyenne annuelle de 300 bêtes. Tout le cheptel est inscrit au Herd Book du Limousin.

#### Herd book : que signifie cette appellation ? Qu'en retourne -t'il ?

Herd book est un anglicisme qui signifie « livre génétique du troupeau », c'est-à-dire que nos bêtes sont répertoriées sur 4 générations, et doivent répondre à un standard, le standard de la race limousine (poil, qualité des aplombs - formes des membres – couleur de la robe, etc). Il existe un barème, sur une échelle de 5 échelons.

Les animaux sont examinés vers 10 mois par un inspecteur du Herd Book et sont ensuite régulièrement pesés en présence d'un technicien assermenté du Service Bovins Croissance de la Chambre d'Agriculture, pour valider définitivement l'appartenance au Herd Book. Le technicien se déplace 4 fois par an sur l'exploitation pour des pesées officielles.

#### Pourquoi adhérer à un tel standard ? Quels sont les avantages ?

70 % de nos bêtes sont destinées à la reproduction, mâles et femelles (et 30% à la boucherie mais nous en parlerons plus tard). Appartenir à ce standard est un gage de qualité, les bêtes sont l'élite de l'élevage de par le cahier des charges strict. Nous vendons sur le marché national mais aussi international, essentiellement en Europe.

#### Comment vous faites-vous connaître? Quels sont vos canaux de distribution?

Nous faisons le salon de l'agriculture, bien entendu. Cette année, nous avons présenté une vache suitée, qui a eu le 4ème prix et un taureau qui a eu le 2ème prix. C'était notre 11ème participation et notre 12ème podium et cette année, nous avons eu la chance d'avoir 2 prix. Nous participons aussi à d'autres salons, Bordeaux par exemple mais aussi à des foires et présentations locales. Nous pouvons aussi vendre via le WEB ou



un catalogue. Ne pas oublier également le bouche à oreille, qui fonctionne pour tout commerce confondu!

Pour nos ventes à l'exportation, nous adhérons à un organisme limougeaud qui gère les formalités et les livraisons jusqu'au pays de destination.

La négociation du prix des bêtes est 100% maitrisé par l'éleveur, aucun prix n'est fixé ou négocié par quelque organisme que ce soit. Nous avons cette liberté de traiter directement avec l'acheteur et maitrisé le prix de vente. C'est ça qui fait notre vraie force.

Revenons sur la 2<sup>ème</sup> partie de votre activité : la viande de boucherie.

Oui, 30 % de notre production part pour la boucherie.

Nous avons le label rouge Blason Prestige, blason qui fête ses 30 ans cette année. Pour obtenir cette appellation, il faut bien sûr répondre à des critères, entre autres respect de la

charte de l'élevage, respect du bien-être animal, âge de l'animal, alimentation autonome issue de l'exploitation, à hauteur de 80%. Nous commercialisons nos produits via une coopérative, le GLBV (Groupement Limousin Bétail Viande) situé à St Just le Martel. C'est notre seul canal de commercialisation.



Olivier, tu es Juge international agréé. Ceci veut dire quoi exactement ? En quoi consiste cette fonction ?

Je suis juge agréé depuis une quinzaine d'années, dans le cadre de l'association Herd Book. Pour ceci, j'ai fait une formation d'une semaine au lycée La Faye à Saint Yrieix. Il faut parfaitement maitriser 2 compétences : connaissance de la race limousine et être capable de parler en public, qui implique une bonne élocution et allocution. Bien souvent, les gens ne sont pas reçus à cause de ce 2ème point (seulement 20 % sont reçus par session). Nous sommes une cinquantaine de juges en France et opérons aussi en Europe, voire à l'autre bout de la planète. Je suis allé au Mexique il y a 3 ans pour être juge à un concours. Et je peux vous dire qu'il n'y a pas qu'en France qu'il y a de belles limousines !!!!

Le juge prend la décision seul à un concours, il n'y a pas de concertation avec des confrères ou autres, il est le seul à juger et décider.

Après plusieurs décennies de succès dans la reproduction, avez-vous de nouveaux projets aujourd'hui ?

Oui, effectivement, nous avons un beau projet : être agréé agriculture biologique. Nous sommes en phase de qualification et devrions être agréés en octobre 2020.

C'est un nouveau challenge. Le bio est un marché de niche et nous voulons en saisir l'opportunité. Nous n'avons pas beaucoup de choses à changer puisque nous sommes déjà

autonomes à 80 % sur l'exploitation. La certification bio demande 95 %. Il serait dommage de ne pas franchir le pas.

Le label BIO exige également la non utilisation de pesticides, d'engrais et limiter la consommation d'antibiotiques. Nous allons décrocher ce label, c'est sûr.

#### L'exploitation, c'est une affaire de famille ?

Oui, tout à fait, nous y travaillons tous les deux à temps complet et les enfants nous aident également pendant les vacances scolaires. C'est un plaisir partagé.

Le mot de la fin ..... un résumé en 2 mots ?

Notre métier est une passion et une double passion puisque la génétique, c'est mon adrénaline!

Nous remercions chaleureusement Isabelle et Olivier pour nous avoir consacré une soirée à parler de leur métier et leur passion. Nous leur souhaitons bonne chance dans la démarche du label BIO et une prospère continuation dans leur aventure.



#### **PETITE INFO**

Sur le sol français, nous pouvons compter aujourd'hui pas moins de 1 150 000 bovins limousins, parmi lesquels 250 000 sont répertoriés au Herd Book. Cette race est la 2eme derrière la race charolaise et la 1ère à être exportée.



#### Recette des filles

Après la brioche aux pralines, et le « pâté chaud », voici le gâteau exotique pour mettre un peu de soleil dans nos assiettes !

Ce gâteau sera plus savoureux avec des fruits frais et sera moins sucré car les fruits en boîtes ont toujours du sucre ajouté. Il se prépare dans un moule rond, carré ou rectangulaire, à charnière de préférence, dans tous les cas dans un moule à bords hauts, d'au moins 7 cm.

Ce gâteau se décompose en 4 étages :

- 1. Une dacquoise noix de coco / amandes
- 2. Une crème noix de coco
- 3. Une compotée de fruits frais mangues / ananas
- 4. Une mousse d'ananas frais, recouvert d'un coulis fruits exotiques

#### Ingrédients pour un gâteau pour 6 personnes :

#### Dacquoise:

- 250 gr de noix de coco râpée
- 100 gr de poudre d'amandes
- 200 gr de sucre semoule
- 50 gr de sucre glace
- 6 blancs d'œufs

#### Crème coco:

- 350 ml de lait de coco
- 350 ml de lait
- 100 gr de sucre (ou plus ou moins selon vos goûts)
- 4 jaunes d'œufs
- 5 feuilles de gélatine

#### Compotée de fruits :

- 2 mangues fraiches
- 1 ananas frais
- du sucre si nécessaire

#### Mousse ananas:

- 25 cl de crème fraiche entière
- 1 ananas frais
- 100 gr de sucre glace
- 5 feuilles de gélatine

#### Préparer la génoise.

Préchauffer votre four à 180°C - Battre les œufs en neige ferme, puis les mélanger à la noix de coco râpée + poudre d'amandes + sucre semoule. Bien mélanger pour obtenir une pâte onctueuse. Verser dans un plat qui va au four, saupoudrer de sucre glace et faire cuire environ 15/20 m (jusqu'à l'obtention d'une couleur dorée). Sorter et réserver à température ambiante.

#### Préparer la crème coco.

Faire chauffer le lait coco et le lait, jusqu'à ébullition. Puis, verser le mélange sucre + œufs que vous aurez préparé au préalable, au fouet, pour obtenir un appareil bien mousseux. Mélanger bien le tout et ajouter la gélatine que vous aurez fait fondre dans un bol d'eau froide 10 mn avant. Réserver.

Préparer votre compotée de fruits : éplucher et tailler les mangues et ananas en petits cubes, de 1 cm, et faites-les revenir dans une noisette de beurre, 10/15 min, jusqu'à ce qu'ils soient bien dorés et tendres (rajouter une peu d'eau en cours de cuisson et un peu de sucre si nécessaire).

#### Préparer la mousse ananas.

Peler et découper l'ananas en gros cubes et les faire rôtir, dans un peu de beurre pendant 15min, puis les mixer pour obtenir une compote d'ananas. Réserver.

Monter votre crème fraiche au batteur jusqu'à obtenir une crème chantilly bien ferme. Rajouter le sucre glace et battre à nouveau quelques secondes. Enfin, rajouter la compote d'ananas, en soulevant bien la crème chantilly, afin d'obtenir une mousse homogène. Rajouter la gélatine, ramollie dans un bol d'eau froide.

#### Passons maintenant au montage du gâteau :

, Poser le moule sur un support en adéquation avec sa forme, puis tailler la dacquoise pour la déposer dans le moule (je rappelle qu'il faut un moule à bord haut).

Sur la dacquoise, déposer votre crème coco refroidie, uniformément. Puis étaler votre compotée de fruits et enfin recouvrir le tout de la mousse ananas.

Mettre au réfrigérateur au minimum 6H. Je conseille de faire le gâteau la veille car les arômes se seront encore mieux diffusés.

1 heure avant de servir, étaler un coulis, de préférence fruits exotiques, et remettre au frigo, et enfin, démouler. Le gâteau doit bien se tenir, on doit voir de façon bien définie les différents étages.

Vous pouvez décorer le gâteau à votre guise. Je suggère de décorer le dessus avec des fruits exotiques laqués au sucre et de chemiser les bords avec un peu de chantilly et des amandes effilées.

Laissez entrer le soleil dans vos assiettes et bonne dégustation!



### Saint Cyr autrefois



Nous poursuivons notre collecte de photos anciennes et nous remercions chaleureusement ici, ceux qui, au gré de leurs découvertes, nous en ont fait parvenir quelques unes. Vous avez pu les (re)découvrir lors des voeux du maire et du repas des aînés.

Donc, si vous possédez encore quelques photos anciennes ou cartes postales qui peuvent évoquer la vie de notre commune, nous serions heureux de les faire partager ici ou lors de nos manifestations. N'hésitez pas à nous contacter.





### CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 02 Février 2018 à 20h30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

### Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>Présents</u>: M. PIERREFITTE Alain – M. PICHON Daniel – M. PENAUD Jacques – M. BARTHELEMY Franck – Mme LAFONT Sylvette – M. LEYMARIE Jean-Pierre – Mme BOUZONIE Corinne – M. BUISSON Alain.

<u>Absents excusés</u>: Mme BOUDY-DACHE Sylvette donne pouvoir à Mme BOUZONIE Corinne – Mme REYNAUD Sabrina donne pouvoir à Mme LAFONT Sylvette – M. LONGUECHAUD Yves donne pouvoir à M. PIERREFITTE Alain.

Mme Sylvette LAFONT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 novembre 2017 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de rajoute à l'ordre du jour le point suivant :

- Eradication des luminaires boules.
- Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*\*\*\*

#### 1/ Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui a été transmis au Comité Technique.

Il détermine à la fois les modalités d'attribution et de versements des différentes indemnités aux agents communaux.

Le Comité Technique a donné un avis favorable en date du 10 janvier 2018.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal d'approuver la mise en place du RIFSEEP.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise en place du RIFSEEP.

#### 2/ Dénomination et numérotation des voies de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'adressage de chaque maison sur le territoire de la commune.

Pour cela, il sera fait appel à l'Agence Technique Départementale qui proposera une session de formation aux conseillers délégués.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition.

#### 3/ Création d'un poste d'adjoint technique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour permettre la stagiairisation de l'agent communal, en contrat pour l'instant, il convient de créer le poste d'adjoint technique.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du poste en vue de stagiairiser l'agent communal.

#### 4/ Eradication des luminaires boules.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de supprimer ces derniers luminaires boules et de les remplacer par des luminaires LED. Le SDE 24 prendra en charge 70% des travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le remplacement des luminaires boules par des luminaires LED.

## <u>5/ Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du</u> budget 2018.

Afin de pouvoir mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des investissements prévus au budget 2017.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité.

#### **6/ Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets de travaux envisagés :

- <u>Containers</u>: création de fosse pour les containers enterrés à La Font La Voute.
- <u>Eglise</u>: réfection de la toiture de la chapelle sud de l'église (un courrier a été transmis aux Bâtiments de France).
- <u>Cimetière</u>: Réfection du mur d'enceinte du cimetière (environ 76 m) : boucher les trous, rechapeauter et crépir.
- Voirie : dernière tranche de la route de Pompadour.
- Chemins : élargissement du chemin de la Nontronie.
- <u>Chemins</u>: rappel de l'état du chemin du Bois Faurot.
- **Fossés** : curage des fossés.
- Repas des Aînés: choix du menu pour le repas des « Plus de 60 ans ».
- Verger de la commune : achat de 7 pommiers, 2 poiriers et 1 châtaignier.

La séance est levée à 22h00.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*\*

#### Séance du 14 avril 2018 à 09H30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

### Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>Présents</u>: PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

<u>Absent</u>: BARTHELEMY Franck, excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20du Code des Collectivités Territoriales à Monsieur PENAUD Jacques, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Demande d'un fonds de concours à la communauté de communes pour les containers semienterrés

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

\*\*\*\*\*\*\*

#### 1/ Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes

Dans le cadre de la mise en place des containers semi-enterrés, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes propose un fonds de concours à hauteur de 50% du montant HT, plafonné à 2000.00%.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire pour faire la demande de ce fonds de concours.

#### 2/ Convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail (renouvellement)

Le Maire fait part au conseil que la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de la renouveler.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### 3/ Amortissement des frais d'études liés à la création des lots à bâtir

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir les frais d'étude liés à la création des lots à bâtir. Ces frais s'élèvent à 570.00 €, le Maire propose donc de les amortir sur 1 an.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### 4/ Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ce qu'est la CLECT, c'est la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées. Elle a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (voirie, aménagement de bourgs, assainissement...)

Le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes a adhéré au SDE 24 et s'est donc substituée à la Commune. De ce fait, la part redevable par la commune est désormais de 107.00 € au lieu de 147.00 €.

Le Conseil municipal prend acte de cette modification.

#### 5/ Elargissement d'une portion d'un chemin rural à La Nontronie-Est

Le chemin rural de la Nontronie-Est menant à la ferme La Couronne des Milles Légumes est trop étroit et doit être rénové, pour ce faire, M. FAZEMBAT cède à la commune une bande de terrain le long de ce chemin afin de pouvoir l'élargir. M. le Maire demande au Conseil l'autorisation pour finaliser les démarches avec le géomètre et le notaire, le conseil accepte à l'unanimité.

#### 6/ Aliénation d'un chemin rural et d'une portion d'un chemin rural à la Nontronie-Est

Le Maire informe le conseil que :

- d'une part, M. FAZEMBAT Jean-Luc souhaiterait acquérir l'intégralité du chemin rural situé à la Nontronie-Est, menant uniquement à sa maison d'habitation, pour une contenance de 97 ca.
- et d'autre part, que M. et Mme VAN MIL WOUTER souhaiteraient également acquérir une portion du chemin rural situé à la Nontronie-Est, menant à leur habitation et leur terrain, pour une contenance de 1a 97 ca.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches liées à l'aliénation d'un chemin rural (enquête publique, bornage..) et décide de maintenir le tarif de vente fixé par délibération en date du 28/12/201, à 0.46 € /m2.

#### 7/ Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire rappelle l'évolution des taux depuis 2008, sans augmentation et il indique également l'augmentation annuelle des bases fixées par les services fiscaux.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux à l'identique pour 2018, sachant que le produit attendu pour 2018 est de 119 599.00 €, contre 117 444.00 € en 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2018 :

- Taxe d'habitation (TH) : 10.42 %
- Taxe foncière bâtie (TFB) : 13.38 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 98.50 %

#### 8/ Vote du compte administratif 2017

Yves LONGUECHAUD est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

#### FONCTIONNEMENT:

- **\* Dépenses** = 153 409.53 €
- \* **Recettes** = 247 524.16 € avec un résultat antérieur reporté de 208 871.78 €, soit un excédent cumulé de 302 986.41 €.

#### **INVESTISSEMENT:**

- \* **Dépenses** = 143 381.48 € avec un résultat antérieur déficitaire de 101 823.38 € soit un déficit cumulé de 139 749.43 €.
- \* **Recettes** = 105 455.43 € RAR= 11 344 € soit au total 128 405.43 €

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2017.

#### Résultats du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- => Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 302 986.41 € (résultat 2017 de 94 114.63 € + résultat antérieur 208 871.78 €).
- => Le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 139 749.43 €, (résultat déficitaire 2017 de 37 926.05 € + déficit antérieur 101 823.38 €), comprenant 11 344.00 € de RAR en recettes.

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 174 580.98 €.

#### Affectation des résultats du compte administratif 2017

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 302 986.41 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 128 405.43 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- => Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 128 405.43 €.
- => Report excédentaire en fonctionnement (002) = 174 580.98 €.

#### 9/ Vote du budget primitif 2018

#### **FONCTIONNEMENT**:

\* **Recettes :** Recettes réelles = 219 362.00 €.

Report excédentaire de fonctionnement = 174 580.98 € total = 393 942.98 €.

\* **Dépenses : 393 942.98** € avec un virement de 124 885.73 € en recettes d'investissement.

#### <u>INVESTISSEMENT</u>:

\* **Recettes :** 148 975.43 € avec un virement de 124 885.73 € de fonctionnement + 11 344.00 € de RAR Soit un **total de 285 205.16 €.** 

\* **Dépenses :** 145 455.73 € + un déficit antérieur de 139 749.43 € Soit un **total de 285 205.16** €.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2018.

Monsieur le Trésorier d'Excideuil dresse le bilan financier de la commune :

- La situation financière de la commune est très saine à la clôture de l'exercice 2017
- Le niveau de trésorerie est très correct.

#### 10/ Questions diverses

- **Pont Lacaraque**: les travaux sont terminés
- Grange du Presbytère : le sol de la grange a été entièrement bétonné, travaux terminés
- Logement communal : le logement du presbytère est loué à partir du 1<sup>er</sup> mai
- <u>Internet Haut débit</u>: il est prévu une augmentation de débit en 2019 sur le central du bourg, donc les plus proches.

#### La séance est levée à 12h15.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

#### Séance du 22 mai 2018 à 20H30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

### Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>Présents</u>: PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, LONGUECHAUD Yves.

<u>Absents</u>: LAFONT Sylvette excusée, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à REYNAUD Sabrina, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire

BUISSON Alain excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à BOUZONIE Corinne, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 14 avril 2018 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*\*\*\*

#### 1/ Approbation de la décision prise par la commission d'appels d'offres et adjudication

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 mai 2018 en vue de désigner les entreprises qui réaliseront les travaux de voirie 2018, la réfection de la toiture de la chapelle sud de l'église, et la réfection du mur du cimetière côté est.

Voirie 2018: 3 entreprises ont postulé: FREYSSINET, LASTERNAS et EUROVIA.

<u>Tranche ferme</u>: La Licoutie, Varagnac, Les Bichets, du carrefour de Montaleau jusqu'à la limite du village de Fargeas (Saint Mesmin).

La CAO a décidé de retenir l'entreprise Jean-Marie FREYSSINET, pour un montant total HT de travaux de 31 934.75 €, pour la tranche ferme.

<u>Tranche conditionnelle</u>: Maison neuve, Les Ages, Chignaguet, Le Verdier, Le Jumelou, Le Buisson et Magnac

La CAO a décidé de retenir l'entreprise Jean-Marie FREYSSINET, pour un montant total HT de travaux de 18 816.25 €, pour la tranche conditionnelle.

<u>Toiture église</u>: 2 entreprises ont postulé : CHASTENET Serge et ADAM Patrick La CAO a décidé de retenir l'entreprise CHASTENET pour un montant total HT de travaux de 6 332 €.

<u>Mur du cimetière</u>: 2 entreprises ont postulé : ADAM Patrick et LACHAUD François/MODLIN Gilles.

La CAO a décidé de retenir l'entreprise ADAM Patrick pour un montant total HT de travaux de 196.91 € par mètre linéaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions de la CAO.

#### 2/ Désignation d'un nouveau délégué au SDE 24

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le nom des délégués actuels au SDE 24 :

Titulaires: PIERREFITTE Alain et BOUDY-DACHE Sylvette

Suppléants: BOUZONIE Corinne et PENAUD Jacques

Le Maire informe le conseil que Sylvette DACHE a démissionné de sa fonction de déléguée, incompatible avec la prestation qu'elle doit effectuer pour le SDE 24.

Il convient donc de désigner un nouveau délégué en lieu et place de Sylvette DACHE.

Une nouvelle proposition est faite :

Titulaires: PIERREFITTE Alain et PENAUD Jacques

Suppléants: BOUZONIE Corinne et BARTHELEMY Franck

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette désignation.

#### 3/ Questions diverses

- <u>DGF 2018</u>: Saint Cyr fait partie des communes ayant connue une baisse de la DGF en 2018 (soit 4 %), contrairement à ce qui avait été annoncé par le Gouvernement.
- <u>La Champenoise</u>: réouverture de la carrière au 1<sup>er</sup> juin 2018, exploitation en location, reprise par les ETS LASTERNAS.
- Logement communal : le logement situé au-dessus de la mairie sera libre au 1<sup>er</sup> juin.
- <u>Fauchage</u>: un point est fait sur l'état d'avancement du chantier de fauchage des routes communales

La séance est levée à 22H00.

### CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 27 juin 2018 à 20H30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

### Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>Présents</u>: PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, BOUDY-DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, LONGUECHAUD Yves.

**Absent**: BARTHELEMY Franck, excusé.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 22 mai 2018 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*\*\*

#### 1/ Approbation du rapport annuel SIAEP du Nord Est Périgord

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce rapport tient compte du nouveau syndicat (SIAEP) résultant de la fusion des syndicats de Nanthiat, Payzac et Excideuil.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2017 – **consultable en mairie.** 

Quelques chiffres:

- 13 750 habitants :
- 8 046 abonnés;
- 2 exploitants : SAUR et SOGEDO ;
- Consommation movenne par habitant : 136 L / jour ;
- Eau de bonne qualité;
- Prix 3.13 € / m³ théorique pour un usager consommant 120 m³.

Pour info : la commune de Saint Cyr compte 168 abonnés.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

#### 2/ Approbation du rapport annuel du SMCTOM

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2017 – **consultable en mairie.** 

Quelques chiffres : 5 déchetteries, TEOM 12.5 % depuis 14 ans, tonnage du verre stable, forte augmentation des déchets verts.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

# 3/ Résultat de l'enquête publique concernant l'élargissement d'une portion d'un chemin rural au lieu-dit « La Nontronie-Est » et l'aliénation d'un chemin rural et d'une portion d'un chemin rural au lieu-dit « La Nontronie-Est ».

Une enquête publique a eu lieu concernant, d'une part, l'élargissement d'une portion du chemin rural au lieu-dit « la Nontronie-Est », et d'autre part, pour l'aliénation d'un chemin rural et d'une portion d'un chemin rural au lieu-dit « La Nontronie-Est ». Cette enquête est terminée et n'a donné lieu à aucune observation ou remarque.

Par conséquent, le conseil municipal, à l'unanimité approuve donc le projet d'élargissement d'une portion du chemin rural et l'aliénation d'un chemin et d'une portion de chemin rural à « La Nontronie-Est », et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

#### 4/ Questions diverses

- <u>Comité des Fêtes</u>: le comité des fêtes sollicite l'aménagement d'une pièce dans la grange pour y stocker leurs matériels et leurs fournitures, qui sont actuellement à l'étage du local technique.
- Ruissellement et évacuation des eaux : suite aux 2 orages consécutifs du mois de juin, il a été constaté un fort ruissellement des eaux en provenance du stade et qui risque inonder la maison neuve construite.

Un fossé d'évacuation des eaux est à prévoir, le long de la parcelle construite.

- <u>Réunion du SIAVSA de Lanouaille</u> (transports scolaires) : Sabrina REYNAUD fait le compte-rendu de la réunion à laquelle elle a assisté.

La séance est levée à 22H10.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

#### Séance du 26 septembre 2018 à 20H30 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

### Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>Présents</u>: PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

<u>Absentes</u>: LAFONT Sylvette, excusée, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à PIERREFITTE Alain, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire.

BOUDY-DACHE Sylvette, excusée, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à BOUZONIE Corinne, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 juin 2018 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Présentation du rapport annuel SPANC / SPAC
- Désignation d'un délégué dans le cadre du RDGPD

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

\*\*\*\*\*\*\*\*

# 1/ Approbation de la subvention accordée et du plan de financement de la restauration du toit de la chapelle sud de l'église.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire relatif aux travaux de réfection de la chapelle sud de l'église a été déposé et accordé, et qu'une demande de subvention a été faite auprès de la DRAC.

Le Maire propose donc d'approuver le plan de financement suivant :

Montant de la dépense subventionnable
 = 6 332.00 € HT

Part de l'État, soit 30.00 % de la dépense subventionnable = 1 900.00 €

Participation de la commune = 5 698.17 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement.

Le Maire informe également l'assemblée, que suite à l'orage du 4 juillet dernier, il pleut dans la chapelle nord de l'église, des dégâts importants ont été constaté sur la toiture et à l'intérieur de la chapelle. Une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance et cette dernière prend en charge la totalité des travaux liés au sinistre.

## 2/ Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative de Lanouaille.

Lors du dernier conseil syndical du 26 juin dernier, le SIAVSA de Lanouaille a modifié ses statuts, et les communes adhérentes doivent se prononcer quant à ces modifications.

Le Maire donne lecture des statuts modifiés : **rajout** à l'article 2 c) « l'accompagnement des activités des clubs sportifs et des associations à **but social et culturel** » situées sur le territoire des communes membres du syndicat, par convention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

#### 3/ Modification des statuts de la Communauté de Communes.

Lors du dernier conseil communautaire, la communauté de communes a décidé de modifier ses statuts comme suit :

- Rajout à l'article 2.1.4 dans les compétences obligatoires : « aménagement, entretien et gestion des terrains familiaux locatifs définies aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ».
- Rajout à l'article 2.2.1 dans les compétences optionnelles : « assainissement des eaux usées dans les conditions de l'article L.2224-8 du Code de l'Environnement ».
- Rajout à l'article 2.3.1 dans les compétences facultatives : « études mise en valeur des projets de valorisation du patrimoine, programmation et animation d'une saison culturelle, étude et mise en œuvre d'une convention d'action culturelle, organisation d'évènements culturels, organisation d'enseignement musical ».
- Rajout à l'article 2.3.5 dans les compétences facultatives : « gestion des eaux pluviales urbaines »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

#### 4/ Réalisation d'un diagnostic énergétique du bâtiment communal « mairie-salle de réunion ».

Le Maire informe l'Assemblée que le SDE 24 a réalisé une étude énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux faisant apparaître une consommation un peu élevée à la mairie, salle de réunion et salle des associations.

Le SDE 24 propose à la commune de réaliser un diagnostic payant. Le conseil municipal n'y est pas favorable et propose d'étudier en interne les aménagements à faire en matière d'isolation des plafonds.

## <u>5/ Approbation du rapport d'activité 2017 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets de la Dordogne.</u>

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2017 du SMD3 :

- Constat : les <sup>3</sup>/<sub>4</sub> des ordures ménagères collectées sur le territoire du SMD3 pourraient théoriquement être évitées ou détournées pour valorisation.
- Une réflexion est en cours concernant la mise en place d'une tarification incitative

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

#### 6/ Décision Modificative.

Monsieur le Maire présente une décision modificative de virement de crédits au BP 2018 d'un montant de 43 333.68 € afin de mandater des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative au BP 2018.

## 7/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPA et du SPANC pour l'année 2017.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif 2017 (SPANC) :

- Le SPANC informe, conseille et assure les contrôles.
- Contrôle tous les 5 ans pour les installations non conformes et tous les 9 ans pour les installations conformes.

Le maire donne ensuite lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017 (SPAC) :

- Compétence communautaire, contrôle SATESE.
- Toutes les communes ont une station.
- A Saint-Cyr: 32 habitations raccordables au réseau collectif, 28 sont raccordées.
- Redevance assainissement collectif: abonnement 120.00 € /an et 1.50 €/m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal prend acte de ces présentations.

#### 8/ Désignation d'un délégué à la protection des données (RDGPD).

Dans le cadre du Règlement relatif à la Protection des Données, les communes et les communes de communes doivent désigner un délégué à la Protection des Données.

Ce règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué pour plusieurs organismes, et l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24) propose de mettre à disposition un délégué mutualisé qui entrainera une déduction sur le cout de la cotisation à ce service. Le maire donne lecture de la convention de mutualisation entre l'ATD24 et la communauté de communes qui a été établie dans ce sens.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver :

- La désignation de l'ATD 24 en tant que délégué à la protection des données.
- La convention de mutualisation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces deux points.

#### 9/ Questions diverses.

- <u>Visite du site de Saint Laurent</u> : prévu le 19 octobre, les intéressés doivent s'inscrire rapidement.
- Travaux du SDE 24 : bilan des travaux réalisés sur la commune : 150 000.00 €.
- **Pont de La Jugie** : les travaux sont terminés.
- <u>Logements communaux</u>: le logement de l'ancien presbytère sera libre au 1<sup>er</sup> novembre, quelques travaux de rafraichissement sont à prévoir.

L'appartement situé au-dessus de la mairie est toujours libre.

- <u>PLUi</u>: en cours d'élaboration, cahier des charges établi, choix du bureau d'études en cours.
- <u>Formation</u>: le conseil départemental a organisé une session de formation à Saint-Cyr sur le thème des vivaces, il remercie la commune pour son accueil.
- <u>Saint-Cyr de France</u>: a eu lieu cette année à Saint-Cyr-sur-Mer.

- Congrès Départemental des Maires : aura lieu le 5 octobre.
- **GEMAPI**: instauration de la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) c'est une taxe additionnelle aux taxes d'habitations, taxes foncières.
- <u>Dernier Conseil Communautaire</u>: le maire d'une commune membre de la Communauté de Communes a demandé à chaque commune d'engager une réflexion sur la possibilité de créer une association aux fins d'acheter une truffière dans les Causses de Savignac-les-Églises, propriété de la Communauté de Communes.

La séance est levée à 22H40.

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

#### Séance du 11 novembre 2018 à 09H45 COMPTE-RENDU

\*\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>Présents</u>: PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, PENAUD Jacques, BOUDY-DACHE Sylvette, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain.

<u>Absent</u>: LONGUECHAUD Yves, excusé, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à PIERREFITTE Alain, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2018 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Attribution d'une prime de fin d'année aux employés
- Désignation des membres de la commission de contrôle pour le REU

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

\*\*\*\*\*\*\*

#### 1/ Décision modificative de virement de crédits

Monsieur le Maire présente une décision modificative de virement de crédits au BP 2018 d'un montant de 15 000 € afin de mandater les travaux de réfection de l'intérieur de la mairie et les travaux de rénovation du logement du presbytère.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative au BP 2018.

#### 2/ Encaissement d'un chèque de l'assurance

. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de 12 451.50 € de l'assurance SMACL relatif au remboursement des dégâts causés par l'orage de début juillet sur la toiture de la chapelle nord de l'église.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ce chèque.

#### 3/ Approbation du compte-rendu de la commission d'appel d'offres et adjudication

Suite au départ du locataire du logement communal (ancien presbytère), il a été décidé d'engager des travaux de rénovation (réfection du sol, des murs et des plafonds) avant de le remettre en location.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en vue de désigner l'entreprise qui réalisera les travaux de rénovation du logement.

2 entreprises ont postulé : Entreprise Hervé BREGERE de Savignac-Lédrier et ROBERT Lionel de Saint-Sornin-Lavolps.

Devis d'Hervé BREGERE : 9 855.21 € HT Devis de Lionel ROBERT : 9 919.97 € HT

La CAO a décidé de retenir la proposition de l'entreprise d'Hervé BREGERE pour un montant HT de 9 855.21 € car le devis de Lionel ROBERT ne répond pas au cahier des charges établi. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision de la CAO.

#### 4/ Adressage

Monsieur le Maire informe le conseil que l'état d'avancement du projet d'adressage ne permet pas à ce jour de présenter le dossier. Il sera abordé lors d'une prochaine réunion.

#### 5/ Attribution d'une prime de fin d'année aux employés

Jacques PENAUD s'est retiré de la séance et ne participe ni au débat, ni au vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer pour 2018, une prime de fin d'année aux employés, qui sera intégrée dans le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### 6/ Désignation des membres de la commission de contrôle pour le Répertoire Electoral Unique

Le Maire informe le conseil que la loi du 1<sup>er</sup> août 2016 qui a réformé les modalités d'inscription sur les listes électorales et qui a institué un Répertoire Electoral Unique (REU), a supprimé les commissions administratives chargées de la révision des listes électorales, pour créer ainsi les commissions de contrôle.

Pour rappel, la commission administrative de la commune était composée du Maire, d'un délégué du Préfet (Monique LACHAUD) et d'un délégué du Tribunal (Ginette LEVEZU).

La nouvelle commission de contrôle devra se composer d'un conseiller municipal (1 titulaire et 1 suppléant), d'un délégué du Préfet et d'un délégué du Tribunal.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de désigner comme conseiller municipal :

- Sylvette LAFONT titulaire
- Sabrina REYNAUD suppléante.

Monique LACHAUD et Ginette LE VEZU seront proposées respectivement comme déléguée de l'administration et déléguée du Tribunal.

#### 7/ Questions diverses

Commission pour l'élaboration du PLUi: il est demandé de constituer des groupes de travail autour de thématiques, telles que l'agriculture, les déplacements, l'économie, l'environnement et la biodiversité, l'habitat et la consommation... Le Maire demande des volontaires (élus ou non élus) pour travailler au sein de ces groupes.

- <u>Noël des enfants</u>: la date est fixée au dimanche 16 décembre 2018, 37 enfants de 0 à 15 ans sont invités.
- <u>Vœux 2019</u>: la date est fixée au dimanche 13 janvier.
- Repas des aînés : la date est fixée au 2ème dimanche de février.
- <u>Commission fleurissement</u>: Corinne BOUZONIE souhaite réunir la commission.
- <u>Cérémonie du 11 novembre</u>: Sabrina REYNAUD informe le conseil qu'un courrier a été envoyé aux familles afin de mobiliser la jeunesse et les invitant à participer à cette cérémonie. Elle informe également du déroulé de cette cérémonie qui à l'occasion du centenaire sera aménagé selon une volonté communale : chaque enfant devra déposer devant le monument un bouquet et une bougie en mémoire de chaque mort pour la France. Un poème sera lu par un enfant et toutes les personnes présentes seront invitées à chanter la Marseillaise.

La séance est levée à 10H58

\_\_\_\_\_

11 h : cérémonie commémorative du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 devant le Monument aux Morts.

Un vin d'honneur, offert par la municipalité, a clôturé cette cérémonie et a réuni une centaine de participants (adultes et enfants confondus).



#### **Numéros utiles**

Sur internet **www.3237.fr** les pharmacies les plus proches de votre domicile, que ce soit en Dordogne, Corrèze ou Haute Vienne. Il y a toujours une pharmacie ouverte le samedi après-midi.

AIDE À DOMICILE - TRAIT D'UNION...... 05 53 52 49 66

Mail: trait-union24@orange.fr

**DECHETTERIE** - PAYZAC ...... 05 53 62 84 96

Ouverte mardi – mercredi – jeudi - samedi

TRANSPORT SCOLAIRE - SIAVSA...... 05 53 52 72 71

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ...... 05 53 52 34 58

MISSION LOCALE ...... 05 53 52 59 91

CENTRE MEDICO-SOCIAL................ 05 53 02 06 52

INTERM'AIDE REPAS A DOMICILE... 05 53 62 25 00

PRESENCE VERTE - Téléassistance 05 53 53 54 54



# Calendrier 2019 des manifestions à St Cyr les Champagnes



#### **AVRIL**

- > Dimanche 14 avril : 8 in randonnée des fours
- ➤ Vendredi 19 avril 20h : chorale de Madrange (église de St Cyr)

#### MAI

- > Jeudi 30 mai : randonnée de voitures anciennes
- > Samedi 11 mai : concours de labours et repas des laboureurs

#### **JUIN**

> Dimanche 2 juin : randonnée de motos anciennes

#### **JUILLET**

> Samedi 13 Juillet : marché festif nocturne

#### **AOUT**

> Mercredi 14 août : marché festif nocturne animé par Nathalie LEGAY

#### **OCTOBRE**

> Jeudi 31 octobre : concours de belote

#### **DECEMBRE**

▶ Date à confirmer : repas de chasse
 ▶ Date à confirmer : Noël des enfants













